



2018

*Activités
parlementaires*

**Assemblée
législative du
Nouveau-Brunswick**

Activités parlementaires

2018



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'honorable Daniel Guitard

President de l'Assemblée législative

du Nouveau-Brunswick



le 29 novembre 2019

L'honorable Daniel Guitard
Président de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le président :

J'ai l'honneur de présenter le 30^e rapport annuel, *Activités parlementaires*, pour l'année terminée le 31 décembre 2018. Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Donald J. Forestell". The signature is stylized and written in a cursive-like font. It is positioned above the printed name of the signatory.

Donald J. Forestell



TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DE L'ANNÉE	1
FAITS SAILLANTS.....	4
PARLEMENTAIRES	
Rôle de la présidence	6
Rôle des députés	6
Activités de la Chambre	7
Députés au 16 mars 2018	10
Députés au 31 décembre 2018	12
Statistiques comparatives sur la Chambre	14
Activités des comités	15
PARTICIPATION DE LA POPULATION	
Visiteurs et visites guidées	21
Activités spéciales et cérémonies.....	23
Colloque parlementaire pour élèves.....	25
Programme des pages	26
Diffusion et webdiffusion.....	27
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Énoncé de mission et organigramme	28
Description des fonctions.....	29
Bureau du greffier	30
Service des finances et des ressources humaines	33
Bibliothèque de l'Assemblée législative.....	37
Bureau du Hansard.....	40
Traduction des débats	43
Projet spécial	45
Programme pour les parlementaires	47



APERÇU DE L'ANNÉE

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative

L'année civile 2018 est une année mouvementée pour les bureaux de l'Assemblée législative. La quatrième et dernière session de la 58^e législature prend fin, la première session de la 59^e législature s'ouvre et se termine, et la deuxième session est amorcée avant la fin de l'année. En tout, la Chambre siège 33 jours au cours de l'année civile, et les comités tiennent 49 réunions. Des élections provinciales qui marquent la mise en place d'un premier gouvernement minoritaire depuis 1920 au Nouveau-Brunswick, l'élection d'un nouveau président, un changement de gouvernement et le départ à la retraite de deux hauts fonctionnaires de l'Assemblée sont quelques-uns des faits marquants de l'année.

La quatrième session de la 58^e législature, qui s'ajourne le 21 décembre 2017, reprend le 30 janvier 2018. Cathy Rogers, ministre des Finances, présente le quatrième budget du gouvernement, et Bruce Fitch, porte-parole de l'opposition en matière des finances, prononce le 1^{er} février le discours en réponse au discours du budget.

En tout, 47 projets de loi sont déposés au cours de la quatrième session, dont 41 reçoivent la sanction royale. La Chambre ajourne ses travaux le 16 mars, après 39 jours de séance pendant la session, pour un total de 120 heures, par rapport à 48 jours de séance, ou 176 heures, durant la session précédente. Le Comité plénier et le Comité permanent de la politique économique consacrent 110 heures à l'étude de projets de loi ; pour leur part, le Comité des subsides et le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires consacrent les 80 heures prescrites à l'étude des prévisions budgétaires.

Katherine d'Entremont, commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, quitte ses fonctions le 22 juillet. Elle avait été nommée à ce poste en 2013 après avoir fait carrière pendant 32 ans dans le secteur public. Le 23 juillet, Michel A. Carrier, c.r., est nommé commissaire aux langues officielles par intérim en attendant la nomination d'une nouvelle personne.

La 58^e législature est dissoute le 23 août, et des élections générales provinciales ont lieu le 24 septembre. Au moment de la dissolution, la répartition des sièges à la Chambre est la suivante : Libéraux, 24 ; Progressistes-Conservateurs, 21 ; Vert, 1 ; indépendant, 1 ; vacants, 2. Chris Collins, président de l'Assemblée, est le député indépendant. Les deux sièges vacants sont ceux de Donald Arseneault, qui a démissionné le 1^{er} décembre 2017 à titre de député de Campbellton-Dalhousie, et de Madeleine « Mado » Dubé, qui a démissionné le 1^{er} juillet 2018 à titre de députée d'Edmundston—Madawaska-Centre.

Les 39^{es} élections générales portent au pouvoir un gouvernement libéral minoritaire composé de 21 Libéraux, de 22 Progressistes-Conservateurs, de 3 Verts et de 3 Allancistes.

Sous la direction de David Coon, le Parti vert obtient deux autres sièges, soit le plus grand nombre de sièges de l'histoire du parti dans la province. En outre, l'Alliance des gens remporte ses tout premiers sièges, y compris celui de son chef, Kris Austin.

Un dépouillement judiciaire confirme les résultats dans 3 des 49 circonscriptions. La victoire la plus serrée a été remportée par 10 voix dans la circonscription de Saint John Harbour, suivie d'une victoire par 11 voix dans Memramcook-Tantramar et d'une victoire par 93 voix dans Oromocto-Lincoln-Fredericton.

Le 19 octobre, S.H. la lieutenant-gouverneure Jocelyne Roy Vienneau préside la cérémonie d'assermentation des parlementaires de la 59^e législature. Les parlementaires prêtent le serment d'allégeance et signent le rôle dans la Chambre de l'Assemblée législative.

La première session de la 59^e législature s'ouvre le 23 octobre au matin pour l'élection à la présidence. Puisqu'un seul député accepte de poser sa candidature, le député libéral Daniel



Guitard est déclaré président. En après-midi, la lieutenante-gouverneure ouvre la session et donne lecture du premier discours du trône du gouvernement libéral minoritaire dirigé par le premier ministre Brian Gallant. Au cours de la semaine, la Chambre nomme les députés libéraux Chuck Chiasson et Monique LeBlanc à la vice-présidence.

Le 24 octobre, la Chambre adopte une motion pour suspendre l'application de la définition « parti reconnu » dans le Règlement pour la durée de la 59^e législature. Par la suite, les caucus du Parti vert et de l'Alliance des gens, chacun composé de trois députés, se voient conférer certains droits en vertu du Règlement, même s'ils n'ont pas fait élire cinq députés.

Le 25 octobre, Blaine Higgs, chef de l'opposition officielle, prononce le discours en réponse au discours du trône. À la fin de son discours, il propose un amendement de la motion d'adresse en réponse au discours du trône qui précise que le gouvernement en place n'a pas la confiance de la Chambre.

Le 30 octobre, durant le débat sur le discours du trône, Benoît Bourque, ministre de la Santé, propose un sous-amendement. Le sous-amendement prévoit l'intégration, dans le discours du trône, de suggestions et d'engagements électoraux des autres partis.

Le premier ministre Gallant clôt le débat le 2 novembre. Le président procède alors à chaque mise aux voix nécessaire pour trancher la motion principale. Le sous-amendement est rejeté, l'amendement est adopté et la motion amendée est adoptée, avec l'appui des caucus progressiste-conservateur et allianciste, à l'issue d'un vote par appel nominal lors duquel 25 parlementaires votent pour et 23, contre ; le gouvernement libéral minoritaire n'obtient donc pas la confiance de la Chambre.

Le premier ministre Gallant fait immédiatement savoir à la Chambre qu'il informera la lieutenante-gouverneure de sa démission comme premier ministre et qu'il l'incitera à demander au chef du Parti progressiste-conservateur de former le gouvernement. Plus tard ce jour-là, la lieutenante-gouverneure annonce qu'elle a accepté la démission du premier ministre et demandé à Blaine Higgs de former le prochain gouvernement. Le 9 novembre, S.H. la lieutenante-gouverneure préside l'assermentation du nouveau Conseil exécutif lors d'une cérémonie à la Chambre de l'Assemblée législative. Blaine Higgs est assermenté à titre de 34^e premier ministre du Nouveau-Brunswick, et sont assermentés les membres du Cabinet, lequel est composé des personnes suivantes :

Robert Gauvin, vice-premier ministre et ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ; Trevor Holder, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; Carl Urquhart, ministre de la Sécurité publique et solliciteur général ; Dorothy Shephard, ministre du Développement social ; Jake Stewart, ministre des Affaires autochtones ; Ross Wetmore, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ; Sherry Wilson, ministre de Services Nouveau-Brunswick ; Hugh J.A. Flemming, ministre de la Santé ; Jeff Carr, ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux ; Bill Oliver, ministre des Transports et de l'Infrastructure ; Ernie Steeves, ministre des Finances et président du Conseil du Trésor ; Andrea Anderson-Mason, ministre de la Justice et procureure générale ; Dominic Cardy, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ; Mike Holland, ministre du Développement de l'énergie et des ressources ; Gregory Thompson, ministre des Affaires intergouvernementales ; Mary Wilson, ministre du Développement économique et des Petites Entreprises.

Le gouvernement procède à d'autres nominations : Glen Savoie en tant que leader parlementaire du gouvernement ; Bruce Northrup en tant que whip du gouvernement ; Stewart Fairgrieve en tant que président du caucus du gouvernement. L'opposition officielle nomme Guy Arseneault à titre de leader parlementaire de l'opposition officielle, Stephen Horsman à titre de whip de l'opposition officielle et Jean-Claude D'Amours à titre de président du caucus de l'opposition officielle.

La première session est prorogée le matin du 20 novembre, après un total de neuf jours de séance. La deuxième session commence en après-midi par la lecture du discours du trône du



gouvernement progressiste-conservateur minoritaire dirigé par le premier ministre Blaine Higgs.

Le 22 novembre, Brian Gallant, chef de l'opposition officielle, prononce le discours en réponse au discours du trône. À la fin de son discours, il propose un amendement de la motion d'adresse en réponse au discours du trône qui exhorte le gouvernement à maintenir le moratoire sur la fracturation hydraulique partout dans la province.

La ministre Sherry Wilson propose le 27 novembre un sous-amendement qui permettrait la mise en valeur du gaz de schiste par certaines collectivités, soit celles qui ont manifesté leur appui à cet égard.

Le 30 novembre, le premier ministre Higgs clôt le débat. Le président procède alors à chaque mise aux voix nécessaire pour trancher la motion principale. Le sous-amendement et l'amendement sont adoptés, et la motion amendée est adoptée, avec l'appui des caucus progressiste-conservateur et allianciste, à l'issue d'un vote par appel nominal lors duquel 25 parlementaires votent pour et 23, contre ; le gouvernement progressiste-conservateur obtient donc la confiance de la Chambre.

La Chambre ajourne ses travaux le 14 décembre, après 12 jours de séance. Le 28 décembre, Brian Gallant annonce son intention de démissionner en 2019 comme chef du Parti libéral avant la reprise de la session.

Par ailleurs, avant la fin de l'année, soit le 31 décembre, le premier commissaire à l'intégrité du Nouveau-Brunswick, l'hon. Alexandre Deschênes, c.r., quitte ses fonctions, ce qui boucle une carrière exceptionnelle au sein des services publics. Il avait été nommé juge à la Cour du Banc de la Reine en 1982, juge à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick en 2000 et commissaire à l'intégrité en 2016. Le 3 janvier 2019, l'ombud du Nouveau-Brunswick, Charles Murray, est nommé commissaire à l'intégrité par intérim.



L'honorable Jocelyne Roy Vienneau, 31^e personne à assumer la fonction de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, a accompagné les changements de gouvernement à un moment historique pour la province. En cas de défaite ou de démission d'un gouvernement, le lieutenant-gouverneur peut exercer ses prérogatives afin de désigner un nouveau gouvernement.

L'exercice de son rôle constitutionnel a apporté de la stabilité pendant la période de transition.



FAITS SAILLANTS

Élection à la présidence de la Chambre



Conformément à la tradition parlementaire établie en 1381, le premier ministre, Brian Gallant, (à droite) et le chef de l'opposition officielle, Blaine Higgs, (à gauche) traînent vers l'estrade le président « récalcitrant », M. Guitard (au centre).

La première session de la 59^e législature est convoquée le 23 octobre afin d'élire un nouveau président de la Chambre. Puisqu'un seul député accepte de poser sa candidature, le greffier déclare M. Daniel Guitard, député, élu président. Lors d'élections générales tenues le 24 septembre 2014, M. Guitard a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative et il a été réélu aux élections générales de 2018 pour représenter la circonscription de Restigouche-Chaleur.

Il a été président du caucus du gouvernement, whip adjoint du gouvernement et vice-président du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé. Il a aussi été membre du Comité d'administration de l'Assemblée législative, du Comité permanent des corporations de la Couronne, du Comité permanent de la politique économique, du Comité permanent de modification des lois, du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée et du Comité permanent des comptes publics.

Le président Guitard est très actif au sein de sa collectivité ; il a entre autres été président de divers festivals, gérant d'équipes de baseball et de hockey au niveau mineur, conseiller municipal et président du parc Atlas. Il demeure un membre actif du conseil des Chevaliers de Colomb de son village.

Restauration de la masse

La masse du Nouveau-Brunswick a été présentée à l'Assemblée législative en 1937, année du couronnement du roi George VI, par l'hon. Murray MacLaren, lieutenant-gouverneur de la province. La masse est le symbole de l'autorité parlementaire et de l'autorité du président, qui est au service de la Chambre. La plupart des assemblées législatives du Commonwealth ont une masse. Elle est un rappel spécial de l'ampleur du patrimoine de la province et sert de lien entre les anciennes traditions monarchiques et démocratiques.

Faite d'argent massif et fabriquée par Goldsmiths and Silversmiths Co. Ltd., à Londres, en Angleterre, la masse comprend les éléments symboliques et décoratifs suivants : les armoiries royales figurent sur le coussin de la couronne ; le monogramme royal est gravé sur les deux côtés de la tête de la masse ; la violette cucullée, l'épINETTE rouge et des feuilles d'érable sont représentées sur la hampe.

Au début de juin, la masse est de nouveau plaquée d'or à 14 carats, et sa vitrine est éclairée par des bandes lumineuses à DEL. Le placage en or constitue la dernière étape des travaux de restauration de la masse réalisés en 2001 et en 2008 afin de réparer de nombreuses fissures sur la hampe et dans les joints de la hampe, et de poncer et polir la masse.





Séance de dédicace portant sur l'oeuvre d'Audubon



Debra J. Lindsay avec un volume de *Birds of America*.

Le 12 avril, la bibliothèque de l'Assemblée législative organise le lancement du livre de Debra J. Lindsay, *Maria Martin's World: Art and Science, Faith and Family in Audubon's America* (Tuscaloosa, University of Alabama Press, 2018). Le public et les parlementaires sont invités à se joindre à l'auteure pour découvrir son livre sur Maria Martin, une femme remarquable qui a d'abord travaillé comme peintre puis comme chercheuse pour John James Audubon, et venir admirer l'un des volumes de *Birds of America* de la bibliothèque. M^{me} Martin a peint des plantes, des insectes et des amphibiens qui figurent dans les volumes 2 et 4 de *Birds of America*.

M^{me} Lindsay est historienne et directrice du Département d'histoire et de politique de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Pour souligner l'occasion spéciale, un volume de *Birds of America* est sorti des archives et exposé. *Birds of America*, de John James Audubon, une collection complète d'estampes peintes à la main dans les années 1830, est l'un des documents les plus précieux de la bibliothèque. La collection a été achetée en 1852, et il n'y en a que cinq, en tout, au Canada.

Livre de condoléances

Le 11 août, un livre de condoléances est placé dans la rotonde de l'Assemblée législative pour permettre aux gens d'offrir leurs condoléances aux familles des agents de police de Fredericton qui sont morts tragiquement à Fredericton le 10 août.

Les courageux gendarmes étaient l'agente Sara Mae Helen Burns, de St. Andrews, dans le Fife, en Écosse et l'agent Lawrence Robert « Robb » Costello, de Saint John, au Nouveau-Brunswick. L'agent Costello était père de quatre enfants et comptait 20 années de service au sein de la police. L'agente Burns faisait partie du corps de police depuis deux ans, après avoir été gendarme auxiliaire, et était mariée et mère de trois enfants.

Le livre de condoléances est remis aux familles le 16 août à temps pour la veillée funèbre organisée au Palais des congrès de Fredericton. Le 18 août, les funérailles régimentaires sont précédées d'un défilé de membres en uniforme du corps de police de Fredericton accompagnés de plusieurs autres membres de services de police et de la GRC et de premiers intervenants.





PARLEMENTAIRES



RÔLE DE LA PRÉSIDENTENCE

La personne qui occupe la charge de président de l'Assemblée législative est élue au scrutin secret par les autres députés à l'ouverture d'une nouvelle législature ou lorsqu'une vacance se produit. Le président est investi de l'autorité suprême à la Chambre. En sa qualité de représentant de l'Assemblée législative, il en sauvegarde les privilèges et en dirige les travaux.

Pour assurer le déroulement ordonné des travaux, la Chambre observe certaines règles parlementaires, tant écrites que traditionnelles. Le président doit veiller à l'observation des règles de procédure dont l'Assemblée s'est dotée et protéger les droits et privilèges de l'Assemblée et de chaque député. De plus, il maintient l'ordre, interprète le Règlement et donne le droit de parole aux députés, assurant ainsi une représentation équitable de l'opinion. Il préside les débats de la Chambre en toute impartialité. Le président ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf en cas de partage des voix.



*L'hon. Daniel Guitard,
président de l'Assemblée législative*

Le président assure la direction du Bureau de l'Assemblée législative et a la responsabilité des services, du personnel et des installations qui relèvent directement de l'Assemblée législative. Il assure la présidence de la section néo-brunswickoise de l'Association parlementaire du Commonwealth et la représentation de l'Assemblée législative à des cérémonies et à des occasions officielles.

En plus de toutes les responsabilités énumérées, le président garde sa qualité de député représentant une circonscription provinciale et doit exécuter diverses tâches au nom de son électorat.

RÔLE DES DÉPUTÉS

Le corps législatif du Nouveau-Brunswick comprend la Couronne et les députés élus constitués en Assemblée législative. La reine du Canada, S.M. la reine Elizabeth II, est le chef d'État officiel et est représentée au Nouveau-Brunswick par le lieutenant-gouverneur. La principale fonction de la Législature, qui est de légiférer, incombe conjointement au lieutenant-gouverneur et à l'Assemblée législative ; celle-ci adopte les lois, et le lieutenant-gouverneur les sanctionne. Ce



modèle s'inspire d'une tradition britannique séculaire, à savoir que le pouvoir de l'État appartient à la Couronne alors que l'exercice de ce pouvoir appartient aux députés élus.

Le régime de gouvernement du Nouveau-Brunswick, tout comme le régime fédéral à Ottawa, s'appuie sur le régime parlementaire britannique. Chacun des 49 députés est élu individuellement pour représenter l'électorat d'une circonscription. Les députés n'ont pas besoin d'une affiliation à un parti politique organisé, mais c'est le cas en général au Nouveau-Brunswick.

Les trois fonctions principales de la Législature sont l'adoption des lois, la surveillance et la représentation. Le processus législatif (adoption des lois) demande une part importante du temps de séance de l'Assemblée.

La surveillance désigne la façon de tenir le gouvernement responsable. La tâche d'examiner et de critiquer les actions du gouvernement appartient principalement à l'opposition. La période des questions orales est le moyen de surveillance le plus visible.

La représentation désigne la façon de servir et de représenter l'électorat. Pour de nombreux députés, la circonscription est une caractéristique fondamentale de leur fonction. Nombre de députés considèrent que l'une de leurs tâches principales est de servir l'électorat, et la plupart d'entre eux y consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts.

ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

Le terme « Législature » ou Assemblée législative désigne en général l'institution qui exerce le pouvoir législatif. De façon plus particulière, les parlementaires entendent par « législature » la période entre deux élections générales. Les élections générales donnent lieu à la formation d'une « nouvelle » Assemblée législative.

La réunion annuelle de l'Assemblée s'appelle « session ». En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, au moins une session de la législature doit avoir lieu chaque année. Une législature peut compter plusieurs sessions. L'expression « session » renvoie à la période entre l'ouverture de l'Assemblée législative, lorsque le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône, et la prorogation des travaux parlementaires. Les travaux inachevés à la prorogation meurent au Feuilleton et Avis. Une session peut aussi prendre fin par dissolution, dans quel cas des élections générales suivent.

La réunion quotidienne de l'Assemblée s'appelle « séance ». Une séance n'est pas nécessairement synonyme d'un jour civil. Certaines séances sont très brèves, alors que d'autres ont été plus longues qu'une journée civile. Une séance se termine par l'ajournement de la Chambre.

Les heures ordinaires de séance de la Chambre sont les suivantes :

mardi	de 13 h à 18 h
mercredi	de 10 h à 12 h de 13 h à 18 h
jeudi	de 10 h à 12 h de 13 h à 18 h
vendredi	de 10 h à 12 h de 13 h à 18 h

Les heures ordinaires de séance sont prescrites par le Règlement et peuvent être modifiées à l'occasion pour comprendre des séances en soirée.



Affaires courantes

Les affaires courantes sont consacrées aux nouvelles affaires et servent à donner aux députés l'occasion de porter une gamme de questions à l'attention de la Chambre. Les mêmes rubriques reviennent quotidiennement et sont abordées dans l'ordre suivant :

Prière

La prière consiste en deux invocations distinctes suivies du Notre Père, et il est donné lecture de passages en français et en anglais.

Présentation d'invités

Les députés ont l'occasion de présenter des gens de leur circonscription ou d'autres personnes de marque qui sont à la Chambre.

Déclarations de députés

Les députés autres que les ministres peuvent obtenir la parole pour faire une brève déclaration ayant trait à des questions auxquelles ils accordent de l'importance.

Questions orales

Chaque jour de séance, 30 minutes sont réservées aux questions orales. Pendant la période des questions orales, les députés peuvent poser aux ministres des questions claires et brèves portant sur des sujets urgents. Les ministres peuvent y répondre ou en prendre note.

Dépôt de documents

Les ministres peuvent déposer sur le bureau de la Chambre tout état, rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement. De nombreuses lois exigent que certains rapports et documents soient déposés à la Chambre chaque session ou chaque année. D'autres documents peuvent être déposés conformément à un article du Règlement ou à une résolution de la Chambre.

Déclarations de ministres

Les ministres peuvent brièvement commenter ou expliquer la politique gouvernementale ou l'administration ministérielle. Il n'est permis aucun débat sur les déclarations ou explications ; toutefois, chaque parti reconnu de l'opposition peut faire un bref commentaire.

Présentation des pétitions

Le public a le droit de pétitionner auprès de l'Assemblée législative ou du gouvernement pour demander la prise d'une certaine mesure. Les particuliers ou groupes désireux de présenter une pétition à la Chambre doivent obtenir le concours d'un député à cette fin.

Réponses aux pétitions et aux questions écrites

Un ministre, au nom du gouvernement, peut déposer à la Chambre une réponse à une pétition ou à une question écrite déjà présentée à la Chambre.



Présentation des rapports de comités

Les comités présentent sous forme de rapport de comité les renseignements qu'ils transmettent à la Chambre. Les comités présentent des rapports qui portent sur divers sujets, y compris ce qui suit : les projets de loi, les prévisions budgétaires, les questions de procédure et l'étude d'une question particulière.

Dépôt de projets de loi

Les députés et les ministres ont l'occasion de déposer de nouveaux projets de loi à la Chambre et d'en expliquer sommairement l'objet.

Avis de motion

Pour que les députés soient bien préparés lorsque des affaires sont mises en discussion à la Chambre, un avis écrit présenté deux jours à l'avance est exigé pour les affaires importantes de la Chambre. Les députés peuvent donner cet avis à l'appel des avis de motion.

Avis d'affaires émanant de l'opposition

Les affaires émanant de l'opposition sont mises à l'étude le jeudi à 14 h 30. Une affaire émanant de l'opposition peut être étudiée dans un ordre autre que son ordre de priorité ou de présentation à la Chambre, pourvu qu'un préavis d'un jour ait été donné à l'appel des affaires émanant de l'opposition.

Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre

Les motions proposées à cette rubrique sont liées au déroulement des travaux de la Chambre et sont proposées par le leader parlementaire du gouvernement. Le leader parlementaire du gouvernement annonce aussi à cette rubrique l'horaire et le programme quotidiens des affaires dont la Chambre sera saisie.

Votes par appel nominal différés

La volonté de la Chambre s'exprime généralement au moyen d'un vote par oui ou non. À la fin du débat sur une motion, le président met la question aux voix, détermine si les « oui » ou les « non » l'emportent et déclare la motion adoptée ou rejetée. La tenue d'un vote par appel nominal peut être demandée sur tout vote par oui ou non. À la tenue d'un vote par appel nominal, les députés qui appuient la motion et ceux qui s'y opposent doivent se lever pour que leurs noms soient inscrits au Journal. Il n'est pas nécessaire de tenir immédiatement un vote par appel nominal, s'il est demandé. Si le leader parlementaire du gouvernement ou le whip du gouvernement le demande, le vote peut être reporté au prochain jour de séance, à l'appel de cette affaire courante.

Affaires du jour

























La rubrique renvoie aux affaires dont la Chambre est saisie chaque jour, et celles-ci sont exposées dans le Feuilleton et Avis. Une affaire courante peut comprendre l'étude de projets de loi à diverses étapes, de prévisions budgétaires ou de motions dont avis a déjà été donné.

Condoléances et félicitations

Bien que la rubrique ait été rayée des affaires courantes par suite des modifications apportées au Règlement en 2015, les députés ont l'occasion de faire une déclaration de condoléances ou de félicitations à une personne, à un groupe ou à une association avant que le président ajourne la Chambre.



DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU 16 MARS 2018 Plan de la Chambre

 Victor Boudreau Shediac- Beaubassin- Cap-Pelé	 Andrew Harvey Carleton-Victoria	 Benoît Bourque Kent-Sud	 Bill Fraser Miramichi
	 Gilles LePage Restigouche-Ouest	 Serge Rousselle Tracadie-Sheila	 Rick Doucet Fundy-Les-Îles- Saint John-Ouest
 Hédard Albert Caraquet	 Monique LeBlanc Moncton-Est	 Lisa Harris Baie-de-Miramichi- Neguac	 Brian Gallant Baie-de-Shediac- Dieppe
 Bertrand LeBlanc Kent Nord	 Chuck Chiasson Victoria-La-Vallée	 Francine Landry Madawaska-Les Lacs-Edmundston	 Cathy Rogers Moncton-Sud
 Ed Doherty Saint John Harbour	 Bernard LeBlanc Memramcook- Tantramar	 Brian Kenny Bathurst-Ouest- Beresford	 Stephen Horsman Fredericton-Nord
	 Wilfred Roussel Shippagan- Lamèque-Miscou	 John Ames Saint Croix	 Roger Melanson Dieppe
	 Daniel Guitard Restigouche- Chaleur		 Denis Landry Bathurst-Est- Nepisiguit- Saint-Isidore



L



PC



PV

Nota: Il y a un siège vacant à la suite de la démission de Donald Arseneault le 1^{er} décembre.



Chris Collins
Président
Moncton-Centre



Dorothy Shephard
Saint John
Lancaster



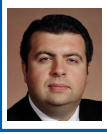
Glen Savoie
Saint John-Est



Ernie Steeves
Moncton-
Nord-Ouest




Kirk MacDonald
Fredericton-York



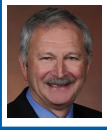
Jeff Carr
New Maryland-
Sunbury



Sherry Wilson
Moncton-Sud-
Ouest



Blaine Higgs
Quispamsis



Hugh Flemming
Rothesay




Bill Oliver
Kings-Centre



Madeleine Dubé
Edmundston-
Madawaska Centre



Brian Macdonald
Fredericton-
Ouest-Hanwell



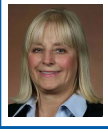
Ross Wetmore
Gagetown-
Petitcodiac



Trevor Holder
Portland-Simonds



Pam Lynch
Fredericton-
Grand Lake



Jake Stewart
Miramichi-Sud-
Ouest-Baie-du-Vin




Stewart Fairgrieve
Carleton




Jody Carr
Oromocto-Lincoln-
Fredericton




Brian Keirstead
Albert



Bruce Fitch
Riverview




Bruce Northrup
Sussex-Fundy-
St. Martins



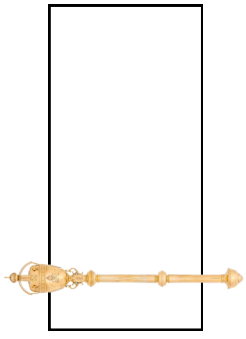
Carl Urquhart
Carleton-York



Gary Crossman
Hampton



David Coon
Fredericton-Sud


Donald J. Forestell
Greffier

Shayne Davies
Greffier adjoint

John-Patrick McCleave
Greffier aux comités



DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU 31 DÉCEMBRE 2018 Plan de la Chambre

 <p>Bruce Northrup Sussex-Fundy-St. Martins</p>	 <p>Ross Wetmore Gagetown- Petitcodiac</p>	 <p>Sherry Wilson Moncton-Sud- Ouest</p>	 <p>Trevor Holder Portland-Simonds</p>
 <p>Bruce Fitch Riverview</p>	 <p>Mary Wilson Oromocto-Lincoln- Fredericton</p>	 <p>Hugh Flemming Rothesay</p>	 <p>Glen Savoie Saint John-Est</p>
 <p>Stewart Fairgrieve Carleton</p>	 <p>Jeff Carr New Maryland- Sunbury</p>	 <p>Andrea Anderson-Mason Fundy-Les-Îles- Saint John-Ouest</p>	 <p>Blaine Higgs Quispamsis</p>
 <p>Gary Crossman Hampton</p>	 <p>Mike Holland Albert</p>	 <p>Robert Gauvin Shippagan- Lamèque-Miscou</p>	 <p>Ernie Steeves Moncton-Nord</p>
	 <p>Carl Urquhart Carleton-York</p>	 <p>Jake Stewart Miramichi-Sud- Ouest-Baie-du-Vin</p>	 <p>Dorothy Shephard Saint John Lancaster</p>
	 <p>Bill Oliver Kings-Centre</p>	 <p>Dominic Cardy Fredericton-Ouest- Hanwell</p>	 <p>Greg Thompson Saint Croix</p>



L



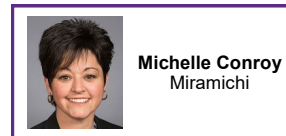
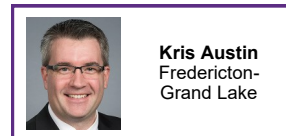
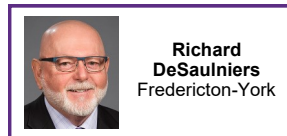
PC



PV


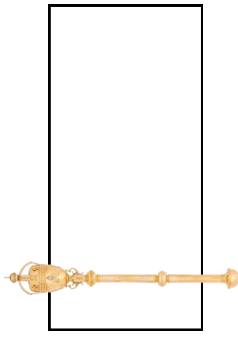


AG





Daniel Guitard
Président
Restigouche-Chaleur

Donald J. Forestell
Greffier

Shayne Davies
Sous-greffier

John-Patrick McCleave
Greffier adjoint et
greffier aux comités

Guy Arseneault
Campbellton-
Dalhousie



Jacques LeBlanc
Shediac-
Beaubassin-
Cap-Pelé




Roger Melanson
Dieppe



Benoît Bourque
Kent-Sud



Keith Chiasson
Tracadie-Sheila



Brian Gallant
Baie-de-
Shediac-Dieppe




Francine Landry
Madawaska-Les
Lacs-Edmundston



Stephen Horsman
Fredericton-Nord



Lisa Harris
Baie-de-
Miramichi-Neguac



Andrew Harvey
Carleton-Victoria



Isabelle Thériault
Caraquet



Cathy Rogers
Moncton-Sud




Gilles LePage
Restigouche-Ouest



Gerry Lowe
Saint John Harbour



Denis Landry
Bathurst-Est-
Nepisiguit-
Saint-Isidore




Chuck Chiasson
Victoria-La-Vallée




Robert McKee
Moncton-Centre



Brian Kenny
Bathurst-Ouest-
Beresford




Monique LeBlanc
Moncton-Est




**Jean-Claude
D'Amours**
Edmundston-
Madawaska-Centre



David Coon
Fredericton-Sud



Megan Mitton
Memramcook-
Tantramar



Kevin Arseneau
Kent-Nord





STATISTIQUES COMPARATIVES SUR LA CHAMBRE

	58 ^e législature			59 ^e législature
	2 ^e session 2015 - 2016	3 ^e session 2016 - 2017	4 ^e session 2017 - 2018	1 ^{ère} session 2018
<i>Jours de séance</i>				
Jours de séance	40	48	39	9
Séances en soirée	0	0	0	0
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>				
- déposés	40	56	42	2
- sanction royale accordée	34	53	41	0
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>				
- déposés	2	6	1	0
- sanction royale accordée	2	5	0	0
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>				
- déposés	24	9	4	0
- sanction royale accordée	0	1	0	0
<i>Motions émanant du gouvernement</i>				
- total	8	14	13	5
- débattues	2	6	6	0
- adoptées	7	12	12	5
- retirées	0	0	0	0
<i>Motions émanant des députés</i>				
- total	166	22	27	7
- débattues	15	18	16	2
- adoptées	5	9	13	1
- retirées	0	0	0	0
<i>Comité des subsides :</i>				
- Chambre (jours de séance)	3	2	3	0
- Comité des prévisions budgétaires	15	13	12	0
- Autres comités	0	0	0	0
<i>Rapports annuels déposés</i>	56	74	59	15
<i>Pétitions</i>	72	40	16	4
<i>Questions écrites</i>	0	5	7	0

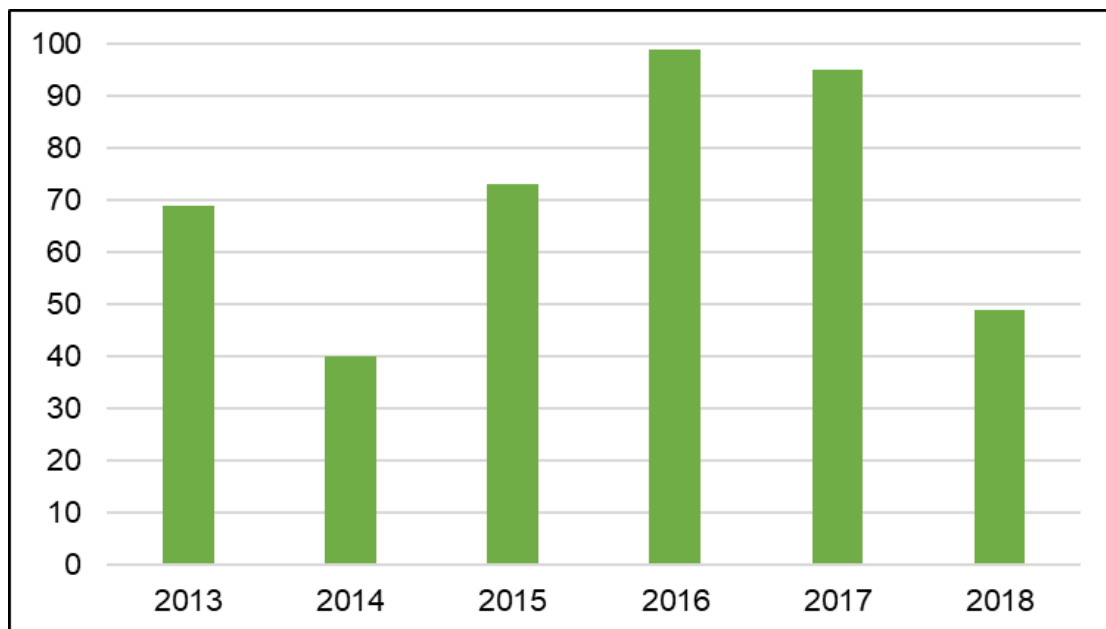


ACTIVITÉS DES COMITÉS



Les comités parlementaires effectuent une quantité importante de travaux. Ces comités sont un prolongement de la Chambre et ils mènent à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils servent à accélérer les travaux de la Chambre et permettent une étude plus poussée de questions de nature complexe ou technique. Ils peuvent aussi consulter la population sur des affaires importantes et se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2018, neuf comités permanents et un comité spécial sont constitués et tiennent 49 réunions au total. Les comités permanents sont constitués par la Chambre et sont actifs pendant la durée de la législature. Les comités spéciaux sont constitués par la Chambre pour étudier des questions précises et subsistent jusqu'à la présentation de leur rapport final ou jusqu'à la dissolution de la Chambre, selon la première éventualité.



Nombre annuel de réunions de comités



Voici une liste des comités, de leur composition, de leur mandat et de leurs activités à la dissolution de la 58^e législature le 23 août. Les activités supplémentaires et les changements dans la composition des comités survenus après les élections sont aussi consignés.

COMITÉS PERMANENTS

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Membres	L'hon. M. Collins (président)	M. Albert
	M. Bernard LeBlanc (vice-président)	M. Guitard
	M ^{me} LeBlanc	M. Oliver
	L'hon. M. Melanson	M. Fairgrieve
	L'hon. M. Doucet	M. Coon

Mandat

Le comité est responsable de l'administration et de l'entretien des édifices et des terrains de l'Assemblée législative et, en général, de toute question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires, y compris les budgets, les politiques financières, les indemnités et les frais des parlementaires ainsi que les conditions d'emploi des hauts fonctionnaires et du personnel.

Activités

Le comité tient six réunions, les 11 et 18 janvier, le 14 mars, le 9 avril ainsi que les 23 et 27 juillet, afin de discuter de diverses questions liées au fonctionnement et à l'administration de l'Assemblée. Le comité constitue aussi un sous-comité, qui se réunit le 17 août. Après les élections, le comité, composé de nouveaux membres, tient quatre réunions, les 24 et 31 octobre, le 16 novembre et le 18 décembre. Le comité constitue aussi un sous-comité, qui se réunit le 22 novembre et les 11 et 13 décembre. Le 27 novembre, la Chambre ratifie les nouveaux membres : l'hon. M. Guitard (président), M. C. Chiasson, M^{me} LeBlanc, l'hon. M. Steeves, l'hon. M. Oliver, M. Savoie, M. Fairgrieve, M. Arseneault, M. D'Amours, M. Coon, M. Arseneau, M. Austin et M^{me} Conroy.

Comité permanent des corporations de la Couronne

Membres	M. Chiasson (président)	M. Bertrand LeBlanc
	M. Bernard LeBlanc	M. Fitch
	M. Doherty	M. K. MacDonald
	M ^{me} LeBlanc	M. Savoie
	M. Boudreau	M. Wetmore
	M. Guitard	M. Coon
	M. Roussel	

Mandat

Le comité examine les rapports annuels des organismes, conseils et commissions de la province.

Activités

Le comité se réunit le 12 juin pour examiner le volume 1 du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2018. Après les élections, le 27 novembre, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M. Savoie (président), M. Northrup (vice-président), M. Fairgrieve, M. Crossman, M. Bourque, M. Kenny, M. LePage, M. Lowe, M. Arseneau et M. Austin. Le président et le vice-président sont élus le 11 décembre lors d'une réunion.



Comité permanent de la politique économique

Membres	M. Chiasson (président)	M. Doherty
	M. Boudreau (vice-président)	M. K. MacDonald
	M. Albert	M ^{me} Dubé
	M. Guitard	M. Stewart
	M. Bertrand LeBlanc	M. Coon
	M. Bernard LeBlanc	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique économique.

Activités

Le comité tient huit réunions : les 9, 10, 11, 12, 16 et 17 janvier ainsi que les 7 et 27 février. Le comité présente des rapports à la Chambre le 31 janvier et le 13 mars. Après les élections, le 27 novembre, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M. Crossman (président), M. Fairgrieve (vice-président), M. Savoie, M. Northrup, M. C. Chiasson, M. K. Chiasson, M. Lowe, M^{me} Rogers, M. Arseneau et M. Austin. Le président et le vice-président sont élus le 6 décembre lors d'une réunion. Le comité présente un rapport à la Chambre le 11 décembre.

Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires

Membres	M. Bernard LeBlanc (président)	M. Chiasson
	M. Boudreau	M. Fitch
	M. Albert	M. B. Macdonald
	M. Doherty	M ^{me} Shephard
	M ^{me} LeBlanc	M. Steeves
	M. Roussel	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner les prévisions budgétaires de certains ministères et de certaines entités connexes.

Activités

Le comité tient 12 réunions : les 13, 14, 15, 16, 20, 21, 22, 23 et 28 février ainsi que les 1^{er}, 2, et 13 mars. Le comité présente un rapport à la Chambre le 14 mars. Après les élections, le 27 novembre, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M. Savoie (président), M. Crossman (vice-président), M. Fitch, M. Northrup, M. Bourque, M^{me} Harris, M. Harvey, M^{me} Landry, M. Coon et M. DeSaulniers. Le président et le vice-président sont élus le 11 décembre lors d'une réunion.



Comité permanent de modification des lois

Membres	L'hon. M. Rousselle, c.r. (président)	M ^{me} LeBlanc
	M. Albert (vice-président)	M. Flemming, c.r.
	M. Doherty	M. Fairgrieve
	M. Bernard LeBlanc	M. Holder
	M. Bertrand LeBlanc	M. Wetmore
	M. Chiasson	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certains projets de loi avant la deuxième lecture. Le renvoi vise souvent à permettre une consultation du public.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2018 avant la dissolution de la 58^e législature. Après les élections, le 27 novembre, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : l'hon. M^{me} Anderson-Mason, c.r. (présidente), M. Northrup (vice-président), l'hon. M. Stewart, M. Fitch, M. K. Chiasson, M. Landry, M^{me} Landry, M. McKee, M^{me} Mitton et M. DeSaulniers. La présidente et le vice-président sont élus le 11 décembre lors d'une réunion.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Membres	M. Roussel (président)	M ^{me} LeBlanc
	M. Guitard (vice-président)	M. Jeff Carr
	M. Chiasson	M. Crossman
	M. Doherty	M. Northrup
	M. Bernard LeBlanc	M ^{me} Wilson
	M. Bertrand LeBlanc	

Mandat

Le comité examine tous les projets de loi d'intérêt privé avant la deuxième lecture. Toute personne touchée par un projet de loi d'intérêt privé peut se présenter devant le comité.

Activités

Le comité se réunit le 27 février et présente un rapport à la Chambre le 15 mars. Après les élections, le 27 novembre, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M. Crossman (président), M. Northrup (vice-président), l'hon. M. Carr, l'hon. M^{me} S. Wilson, M. Landry, M. LeBlanc, M. McKee, M^{me} Thériault, M^{me} Mitton et M^{me} Conroy. Le président et le vice-président sont élus le 11 décembre lors d'une réunion.

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Membres	M. Albert (président)	M ^{me} LeBlanc
	L'hon. M. Doucet	M ^{me} Dubé
	L'hon. M. Rousselle, c.r.	M. Northrup
	M. Guitard	M. Jody Carr
	M. Boudreau	M. Savoie
	M. Bernard LeBlanc	



Mandat

Les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles soumises par le président de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au comité. Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'étudier des questions de privilège liées à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire. De plus, le comité examine des rapports présentés par des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.

Activités

Le comité se réunit le 20 juin pour examiner le rapport annuel du Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Après les élections, le 27 novembre, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M. Fairgrieve (président), M. Savoie (vice-président), l'hon. M. Thompson, C.P., M. Fitch, M. Kenny, M. LePage, M^{me} LeBlanc, M. Melanson, M. Coon et M. DeSaulniers. Le président et le vice-président sont élus le 11 décembre lors d'une réunion.

Comité permanent des comptes publics

Membres	M. Holder (président)	M. Bernard LeBlanc
	M. Chiasson (vice-président)	M. Roussel
	M. Doherty	M. Jeff Carr
	M. Guitard	M. Crossman
	M. Bertrand LeBlanc	M. B. Macdonald
	M. Boudreau	M. Coon
	M. Albert	

Mandat

Le comité examine les rapports de la vérificatrice générale, les comptes publics et les rapports annuels des ministères.

Activités

Le comité se réunit le 12 juin pour examiner le volume 1 du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2018. Après les élections, le 27 novembre, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M. Melanson (président), M. Fairgrieve (vice-président), M. Northrup, M. Savoie, M. Crossman, M^{me} Harris, M. LeBlanc, M^{me} Rogers, M^{me} Mitton et M. Austin. Le président et le vice-président sont élus le 11 décembre lors d'une réunion.

Comité permanent de la politique sociale

Membres	M ^{me} LeBlanc (présidente)	Mr. Roussel
	M. Chiasson	M ^{me} Shephard
	M. Albert	M. Keirstead
	M. Bertrand LeBlanc	M. Steeves
	M. Doherty	M. Stewart
	M. Bernard LeBlanc	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique sociale.



Activités

Le comité ne se réunit pas en 2018 avant la dissolution de la 58^e législature. Après les élections, le 27 novembre, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M. Northrup (président), M. Crossman (vice-président), M. Fairgrieve, M. Savoie, M. C. Chiasson, M. Harvey, M^{me} LeBlanc, M^{me} Thériault, M^{me} Mitton et M^{me} Conroy. Le président et le vice-président sont élus le 11 décembre lors d'une réunion.

COMITÉS SPÉCIAUX

Comité spécial sur les universités publiques

Membres	M. Chiasson (C)	M. Roussel
	M. Boudreau (VC)	M. Holder
	M ^{me} LeBlanc	M. Steeves
	M. Bernard LeBlanc	M. Coon

Mandat

Ce comité est constitué par la Chambre le 15 mars pour inviter les personnes représentant les universités à dotation publique du Nouveau-Brunswick à se présenter devant lui pour traiter de l'administration des universités, des programmes d'études, de la mesure du rendement, de la reddition de comptes et de la transparence.

Activités

Le comité tient trois réunions, le 25 avril et les 6 et 7 juin. Quatre universités publiques de la province et des responsables du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail se présentent devant le comité.



PARTICIPATION DE LA POPULATION



VISITEURS ET VISITES GUIDÉES

La place du Parlement, qui comprend l'Assemblée législative, l'Édifice ministériel et l'Ancien édifice de l'Éducation, a officiellement été désignée lieu historique protégé sous le régime de la *Loi sur la protection des lieux historiques* en novembre 2000. L'actuel édifice de l'Assemblée législative à Fredericton est le siège et le symbole de la démocratie au Nouveau-Brunswick depuis 1882, année où il a remplacé un édifice détruit par un incendie deux ans auparavant.

Les touristes, les élèves, les visiteurs officiels ainsi que les délégations aux conférences, tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays, ont l'occasion d'apprécier la valeur historique des lieux. Des visites guidées de l'édifice sont offertes toute l'année, l'accent étant mis sur le travail soigné de l'ouvrage, des artefacts et des oeuvres d'art sur les lieux ainsi que sur le fonctionnement du système parlementaire du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'année, mais particulièrement pendant les mois d'été, l'édifice et l'enceinte de l'Assemblée législative attirent des visiteurs des quatre coins de la province ainsi que des provinces et territoires canadiens. En outre, des visiteurs de l'étranger sont accueillis tous les jours. Des visites guidées sont offertes dans les deux langues officielles ; les gens peuvent aussi faire une visite autoguidée de l'édifice historique.

Le 27 mars, l'Assemblée législative reçoit et affiche une photo de la baie des Chaleurs, laquelle a été prise en 1999 par S.E. la très hon. Julie Payette, gouverneure générale du Canada, au moment où elle participait à la mission STS-96 à destination de la Station spatiale internationale. Le 7 novembre 2017, Son Excellence a offert la photo au Nouveau-Brunswick à l'occasion de sa première visite officielle dans la province en tant que gouverneure générale.

En mai, quatre étudiants commencent leur emploi d'été en tant que guides touristiques. Ils offrent tous les jours des visites guidées jusqu'en septembre. Depuis 2013, l'Assemblée législative offre des visites sept jours sur sept pendant l'été.





Le 18 juin, l'Assemblée législative accueille pour une visite les participants de la Conférence annuelle du gouverneur général, des lieutenants-gouverneurs et des commissaires des territoires.



S.H. Ronald Vienneau dans le cabinet du président avec les participants de la Conférence annuelle du gouverneur général, des lieutenants-gouverneurs et des commissaires des territoires.

S.H. Jocelyne Roy Vienneau accueille la conférence de 2018 à la Résidence du gouverneur du 17 au 19 juin. Le gouverneur général, les lieutenants-gouverneurs et les commissaires territoriaux se rencontrent tous les ans pour discuter de questions d'intérêt mutuel et pour améliorer la façon dont ils servent les Canadiens et Canadiennes d'un bout à l'autre du pays.

Le 21 septembre, des étudiants de première année de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick visitent l'Assemblée législative. Le greffier adjoint accueille environ 80 étudiants des cours de droit constitutionnel et leur fait une présentation spéciale à la Chambre. En tant qu'ancien de cette faculté, le sous-greffier explique comment sa formation en droit le guide dans son rôle de conseiller auprès du président en ce qui concerne les procédures et privilèges parlementaires ainsi que la

meilleure façon de défendre les droits et les immunités du Parlement pour permettre à ce dernier de s'acquitter de son rôle constitutionnel. Le sous-greffier répond aussi aux questions des étudiants portant sur l'interprétation et la rédaction des lois et des amendements à apporter aux projets de loi, l'interprétation et la révision du Règlement de l'Assemblée législative, son rôle lié à la recherche dans le domaine des procédures, des usages et des privilèges parlementaires et la façon dont les décisions de la présidence sont rédigées lorsque des questions sont soulevées au cours d'une séance.

Pour souligner la journée Invitons nos jeunes au travail, le ministère des Finances, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le ministère du Développement social et Services Nouveau-Brunswick organisent le 14 novembre une visite de l'Assemblée législative offerte aux élèves de 9^e année. Une visite spéciale de l'Assemblée législative est organisée par ces ministères pour faire connaître aux élèves le fonctionnement de l'institution parlementaire, le rôle du pouvoir législatif du gouvernement et le rôle de la fonction publique. La journée Invitons nos jeunes au travail est organisée par le Partenariat en éducation, un organisme national sans but lucratif qui prône un solide système d'éducation publique au Canada. Le Nouveau-Brunswick participe depuis 1996 au programme, au titre duquel la journée a lieu à l'échelle nationale depuis 1998, avec la participation de l'ensemble des provinces et territoires.



ACTIVITÉS SPÉCIALES ET CÉRÉMONIES

Le système d'éclairage extérieur de l'Assemblée législative permet une illumination spéciale de l'édifice. Pour souligner le Mois de sensibilisation à la maladie d'Alzheimer, l'Assemblée législative illumine en bleu le portique les 29 et 30 janvier afin de sensibiliser la population à la démence. Du 15 au 19 mars, l'Assemblée législative baigne aussi dans une lumière bleue en vue de célébrer le mois Rêves d'enfants, soit une campagne annuelle de financement d'un mois qui est organisée par la Fondation Rêves d'enfants, laquelle permet aux enfants canadiens de 3 à 17 ans atteints d'une maladie qui menace la vie de réaliser un rêve.

L'Assemblée législative souligne la Journée lavande, une initiative populaire internationale tenue chaque année le 26 mars afin de mieux faire connaître l'épilepsie partout dans le monde, en illuminant le portique en mauve. Du 2 au 9 avril, dans le cadre de la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme, l'Assemblée législative participe à la campagne Faites briller en bleu.

Par solidarité avec d'autres importants édifices canadiens, l'Assemblée législative est illuminée en vert du 9 au 13 avril à la suite de la tragédie de Humboldt, en Saskatchewan, survenue le 6 avril après qu'un semi-remorque est entré en collision avec un autocar transportant les membres de l'équipe de hockey junior des Broncos de Humboldt.



*Illumination pour la campagne
Faites briller en bleu du 2 au 9 avril 2018.*

Dans le cadre de la Journée mondiale de la maladie de Lyme, le 1^{er} mai, l'Assemblée législative baigne dans une lumière verte jusqu'au 7 mai afin de sensibiliser la population à la prévention des maladies transmises par les tiques tout en soutenant les personnes touchées. Le 10 mai, l'illumination en violet du portique de l'Assemblée législative souligne la 15^e édition de la Journée mondiale du lupus. La Journée mondiale du lupus a pour but de mieux faire connaître cette maladie, d'améliorer les services de santé aux patients, d'accroître la recherche sur les causes du lupus, de trouver un remède et d'améliorer le diagnostic et le traitement du lupus.

À l'occasion de la Journée mondiale de la SEP (sclérose en plaques), le 30 mai, l'Assemblée législative est illuminée en rouge. La Journée mondiale de la SEP est une campagne mondiale visant à sensibiliser le public à la sclérose en plaques, une maladie évolutive du système nerveux.

L'Assemblée législative se rallie le 20 juillet à plus de 225 monuments partout dans le monde en illuminant le portique en rouge pour célébrer les 50 ans des Olympiques spéciaux. À l'occasion de la Journée mondiale contre le cancer du pancréas, le 15 novembre, l'Assemblée législative participe à la Campagne des lumières mauves. Un jeu de lumières mauves illumine l'Assemblée législative dans le cadre de cette campagne, qui est une initiative de Cancer du pancréas Canada.

En outre, l'Assemblée législative est illuminée en rouge du 24 novembre au 1^{er} décembre en vue de la Semaine nationale de sensibilisation au sida et de la Journée mondiale du sida, le 1^{er} décembre. L'illumination de l'édifice permet d'accroître la sensibilisation et les connaissances de la population à propos du VIH et du sida et de faire tomber les préjugés à l'égard de la maladie, lesquels peuvent nuire à la prévention, aux soins et aux traitements.



Diverses cérémonies de remise de prix se déroulent à l'Assemblée législative en 2018, y compris la cérémonie annuelle de remise de la Fourragère du Canada des Guides du Canada, tenue le 27 octobre, la cérémonie annuelle de remise des Prix du Chef scout du conseil du Nouveau-Brunswick de Scouts Canada, qui a lieu le 3 novembre, et la cérémonie de remise des Prix du Duc d'Édimbourg, niveau argent, qui se déroule le 24 novembre. La lieutenant-gouverneure préside traditionnellement les trois cérémonies.

La cérémonie annuelle d'assermentation des conseillers de la Reine se déroule à la Chambre de l'Assemblée législative le 29 octobre. L'honneur est conféré à des avocats chevronnés dans la province. Voici les 11 récipiendaires de cette année : Anik Bossé, d'Edmundston ; Linda Boudreau, de Shippagan ; Scott Andrew Brittain, de Saint John ; Guy Dumas, de Balmoral ; Robert M. Dysart, de Moncton ; William C. Kean, de Saint John ; Edward W. Keyes, de Saint John ; Anne Warner La Forest, de Fredericton ; Grant Ogilvie, de Fredericton ; Deloras M. O'Neill, de Moncton ; Lyne Raymond, de Campbellton.

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël provincial se déroule le 30 novembre devant l'édifice de l'Assemblée législative. S.H. la lieutenant-gouverneure Jocelyne Roy Vienneau, le président de l'Assemblée Daniel Guitard, le premier ministre Blaine Higgs, le député de Fredericton-Nord Stephen Horsman, le député de Fredericton-Sud David Coon, le député de Fredericton-York Rick DeSaulniers, le greffier de l'Assemblée législative Donald Forestell et le père Peter Melanson, aumônier de l'Assemblée, sont au nombre des invités de marque. Les Epsilon Y's Men et les Epsilon Y's Menettes servent du cidre chaud et du chocolat chaud au public. Le divertissement de la soirée est assuré par les membres de la chorale de la Gibson-Neill Memorial Elementary School et de la chorale St. Anthony's Folk Choir. Après l'illumination de l'arbre, le père Noël et le Fredericton Concert and Marching Band mènent un défilé sur la rue Queen afin de poursuivre les festivités devant l'hôtel de ville de Fredericton, à l'occasion de l'illumination de son arbre.



L'arbre de Noël de 7,6 m est illuminé le 30 novembre après le compte à rebours par la lieutenant-gouverneure.



COLLOQUE PARLEMENTAIRE POUR ÉLÈVES

Le 28^e Colloque parlementaire annuel pour élèves se déroule du 13 au 15 avril. Le colloque réunit un total de 49 élèves d'écoles secondaires, tant francophones qu'anglophones, qui représentent toutes les régions de la province. Le colloque est un programme apolitique pour élèves des 11^e et 12^e années. Ses objectifs sont les suivants : faire comprendre en profondeur les fonctions et les rouages de l'appareil gouvernemental ; encourager la tenue de parlements jeunesse dans les écoles secondaires ; favoriser des relations positives entre les élèves anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick ; former des Canadiennes et Canadiens renseignés et conscients de leurs responsabilités. Les critères de sélection des participants et participantes sont l'aptitude au leadership, de bons résultats scolaires, le sens des responsabilités, un intérêt pour les affaires communautaires et l'actualité ainsi que la volonté de partager leur expérience. Les élèves sont recommandés par les directions d'écoles, le personnel d'orientation et le personnel enseignant.

Pendant la fin de semaine, les élèves participent à diverses conférences portant sur les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire du gouvernement.

L'hon. Graydon Nicholas, ancien lieutenant-gouverneur, parle aux participants de sa vie et met l'accent sur la force, la détermination et l'appui qu'il a reçus des gens de sa collectivité lors de moments difficiles de sa vie. Il exhorte les participants à montrer leurs talents aux gens de leur collectivité et à s'appuyer les uns les autres dans ce qu'ils entreprendront. M. Thomas Bateman, Ph. D., professeur agrégé à St. Thomas University, parle du lien entre les partis politiques et le régime parlementaire. À l'approche des élections générales de septembre, M. David Owens, directeur général adjoint des élections, parle du processus électoral au Nouveau-Brunswick. L'hon. Leslie Jackson, juge de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, parle du rôle du pouvoir judiciaire.

Les élèves participent à divers ateliers dirigés par les greffiers parlementaires en guise de préparation au point culminant de la fin de semaine : la tenue d'un Parlement jeunesse dans la Chambre historique de l'Assemblée législative. Les élèves occupent le siège normalement réservé à leur député respectif et disposent du système d'interprétation simultanée de l'Assemblée. Le vice-président de l'Assemblée préside le Parlement jeunesse, au cours duquel les élèves mettent en pratique les renseignements obtenus pendant les ateliers en tenant la période des questions orales et en faisant des déclarations de députés. Les élèves tiennent aussi des débats et des votes sur de nombreuses motions et mesures législatives qu'ils ont rédigées eux-mêmes et qui portent sur des questions qui les préoccupent.



Participants et participantes au Colloque parlementaire pour élèves 2018



PROGRAMME DES PAGES

Les pages jouent un rôle précieux qui fait partie intégrante du fonctionnement de l'Assemblée législative. Selon la croyance générale, l'emploi des pages au Canada, qui date du milieu des années 1800, serait fondé sur la coutume aux États-Unis, où ils étaient appelés « coursiers » à partir de 1827. La désignation « page de la Chambre » apparaît pour la première fois au Canada en 1841. Au moment de la Confédération, en 1867, le poste de page est déjà bien établi dans les institutions législatives du Canada.

De nos jours, les pages sont des jeunes sélectionnés comme messagers de la Chambre pour accomplir diverses tâches utiles aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative. Les pages sont des étudiants postsecondaires qui s'intéressent au processus législatif.

Les pages doivent être présents à l'Assemblée législative durant tous les jours de séance ordinaire et à diverses réunions des comités spéciaux et des comités permanents. Avant le début des délibérations, les pages distribuent le Feuilleton et Avis du jour aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée. Lorsque la Chambre siège, les pages reçoivent de parlementaires et de membres du personnel des documents qu'ils remettent, sur demande, au président de la Chambre, aux greffiers ou à d'autres parlementaires.

Le rôle de page offre l'occasion d'acquérir des connaissances sur les rouages politiques et parlementaires. Les personnes intéressées peuvent télécharger le formulaire de demande d'emploi à titre de page, disponible sur le site Web de l'Assemblée législative.



Les pages pour les séances du printemps 2018. Première rangée : Julie Roberge, Natasha Williamson, Alex Robichaud (page en chef), Gilles Côté (sergent d'armes), Sarah Albert-Bélanger et Ellen Hiltz.

*Deuxième rangée : Phoebe Marmura Brown, Erik Arsenault, Matt Thompson, Brandon Robinson, Jarrod Ryan, Deepigha Shree Vittal Babu et Drew McConnell.
(Absents : Austin Henderson et Corben Parker.)*

Les pages pour les séances d'automne 2018 sont Sarah Albert-Bélanger, Andrea Amaya, Erik Arsenault, Maria Córdova, Brittany Fracker, Curtis Kelly, Jane Landry, Corben Parker, Julie Roberge, Alex Robichaud (page en chef), Fabiana Rosado, Jarrod Ryan, Alexis Sacobie, Dorcas Tshimenga, William Bliss White et Natasha Williamson.



DIFFUSION ET WEBDIFFUSION

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick assure la télédiffusion de ses délibérations depuis 1988. Le Nouveau-Brunswick est parmi les premières provinces canadiennes à installer des caméras vidéo à l'intérieur de son Assemblée législative. En 1988, l'Assemblée législative télédiffuse, à une chaîne d'accès communautaire, les affaires courantes de chaque jour de séance enregistrées antérieurement. La couverture des délibérations est en direct depuis 1989.

Dans les années 90, la couverture en direct est élargie pour inclure presque la séance entière. En 2006, le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est lancé pour diffuser intégralement les délibérations de chaque jour de séance sur un canal spécialisé entièrement consacré aux délibérations parlementaires.

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick diffuse les délibérations quotidiennes de chaque séance dans les deux langues officielles. En 2018, les délibérations continuent d'être diffusées au canal 70 de Rogers dans les collectivités du Nouveau-Brunswick servies par la compagnie. Au canal 70 à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Miramichi et dans les collectivités environnantes, l'anglais, qu'il soit parlé sur le parquet de la Chambre ou traduit du français, est la principale source audio. Au canal 70 à Bathurst, à Edmundston et dans les collectivités environnantes, le français est la principale source audio. Les seconds canaux d'émissions sonores sont aussi offerts dans toutes les collectivités.

En 2018, Rogers continue de télédiffuser la période quotidienne des questions sur divers canaux communautaires. En outre, les délibérations quotidiennes sont présentées en rediffusion sur le canal spécialisé, normalement dans les 30 minutes de l'ajournement de la Chambre chaque jour de séance.

Bell Aliant continue aussi de diffuser les délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative dans les deux langues officielles au moyen de la vidéo sur demande aux canaux 1 et 401 de sa télévision communautaire. En 2018, toutes les personnes du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique qui accèdent au service de Bell Aliant peuvent consulter ces canaux.

Les délibérations du Comité permanent de la politique économique et du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires sont aussi diffusées en 2018 au canal 70 de Rogers et aux canaux 1 et 401 de Bell Aliant, étant donné qu'elles se tiennent à la Chambre de l'Assemblée législative.

En 2018, les délibérations de l'Assemblée législative continuent d'être diffusées en continu en direct sur Internet. De plus, l'enregistrement audio des réunions du Comité spécial sur les universités publiques et des divers comités permanents est diffusé en continu en direct sur Internet.

Avec l'aide de iSi Live, l'Assemblée législative commence en 2018 à archiver en ligne de façon permanente ses délibérations. Celles-ci comprennent l'assermentation des parlementaires de la 59^e législature et l'assermentation des membres du Conseil exécutif. Les enregistrements audio et vidéo de l'intégralité des jours de séance ainsi que, dans la mesure du possible, les enregistrements audio et vidéo de toutes les réunions publiques de comités sont désormais archivés en ligne de façon permanente et sont facilement accessibles pour les parlementaires et le public.

En 2018, divers appareils sont achetés pour la salle de réalisation, notamment un aiguilleur de production, un amplificateur, un multiplexeur et un panneau de commande. Les achats permettent de terminer la mise à niveau du matériel original de diffusion.

Lorsque l'Assemblée législative ne siège pas, l'ordinateur graphique produit des messages périodiques sur l'horaire régulier des séances, les visites guidées, les activités à venir ainsi que sur le rôle, l'historique et les traditions de l'Assemblée législative. Une photo de chaque parlementaire est montrée, accompagnée de renseignements sur l'allégeance politique, les portefeuilles ministériels (le cas échéant), la circonscription et les coordonnées.

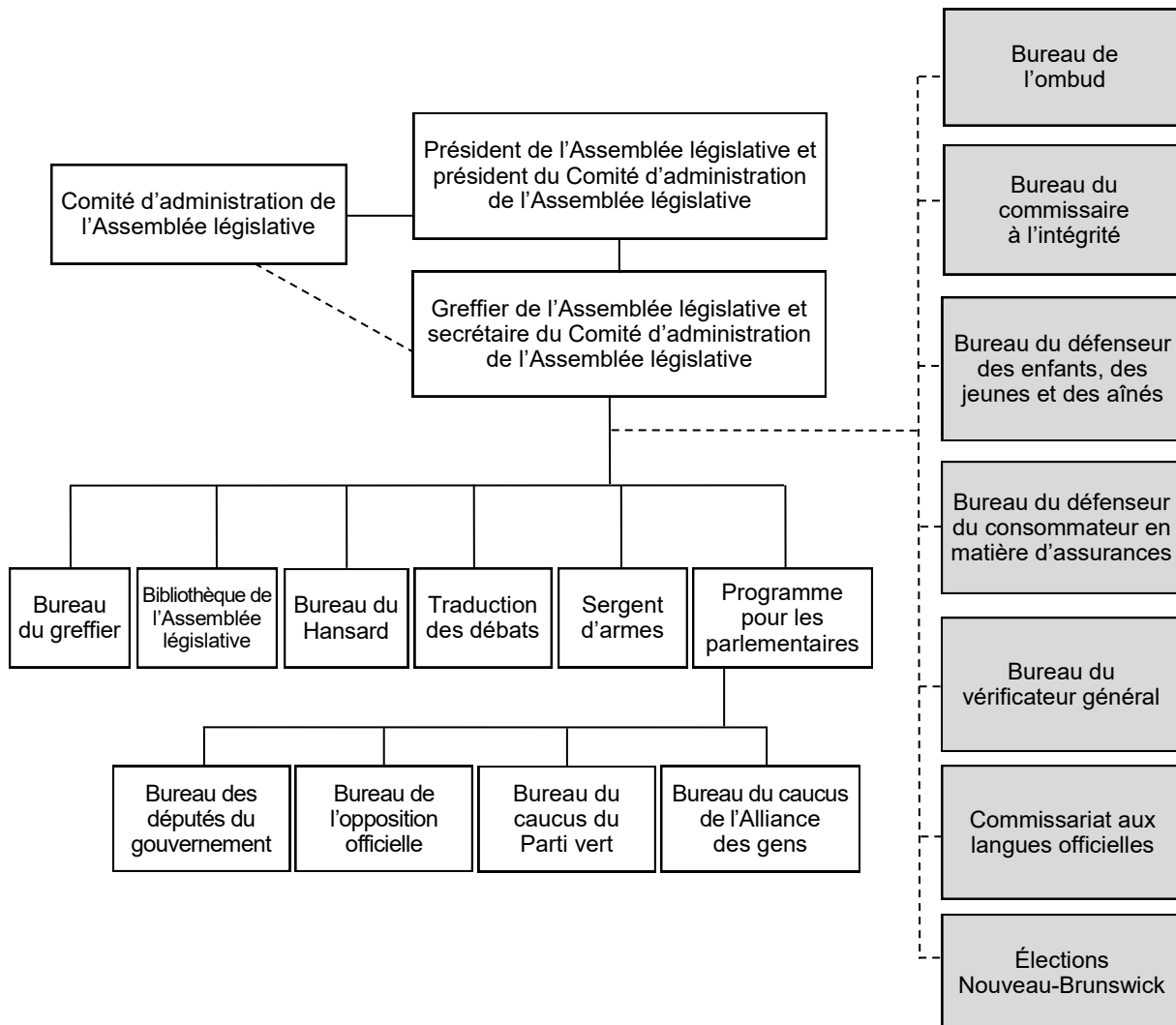


BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

ÉNONCÉ DE MISSION

- Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- Assurer à certaines charges mandatées par la loi, relevant de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

ORGANIGRAMME





DESCRIPTION DES FONCTIONS

Greffier de l'Assemblée législative

Le greffier est le conseiller principal du président et des parlementaires en matière de procédure et il fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommé sur résolution de la Chambre, le greffier assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. Le greffier de l'Assemblée législative est l'adjoint administratif principal du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un sous-ministre.

Bureau du greffier

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille la présidence et les parlementaires en matière de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et des usages de la Chambre.
- Conseille les présidents et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure et assure des services de soutien.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au Bureau de l'ombud; au Bureau du commissaire à l'intégrité; au Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés; au Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances; au Bureau du vérificateur général; au Commissariat aux langues officielles et à Élections Nouveau-Brunswick.

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

Bureau du Hansard

Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

Traduction des débats

Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Sergent d'armes

- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

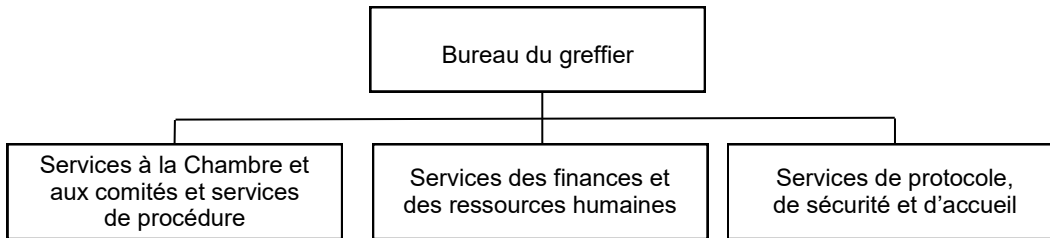
Programme pour les parlementaires

Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.



BUREAU DU GREFFIER

Shayne Davies, sous-greffier



En 2018, le personnel dévoué du bureau du greffier atteint l'objectif principal du bureau, lequel est d'aider les parlementaires à remplir leur fonction de législateurs et de représentants de leur électorat.

Services de procédure

Dans l'exercice de leurs fonctions, les parlementaires sont appuyés par des services qu'administre de façon impartiale le greffier de l'Assemblée législative. À titre de plus haut fonctionnaire permanent de l'Assemblée législative et de conseiller principal en procédure, le greffier conseille le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions administratives, sur des questions de droit et de procédure parlementaires ainsi que sur l'interprétation du Règlement, des précédents et des usages de la Chambre.

Le bureau du greffier et son personnel appuient les activités du greffier. Le greffier, le sous-greffier et le greffier adjoint exercent les fonctions de greffiers parlementaires et de légistes de la Chambre. Ils aident les parlementaires à interpréter et à appliquer la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois applicables, et ils rédigent ou révisent les amendements du projet de loi, les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire ainsi que les projets de loi d'intérêt privé.

Au cours de l'année, le greffier et les greffiers adjoints se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance pour prodiguer des conseils au besoin, rédiger des décisions et préparer de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les présidents de comités afin de donner des conseils sur la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports destinés à la Chambre.

Journaux et publications

En 2018, le greffier aux Journaux compile 33 fascicules du Journal non révisé. Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés. Le recueil relié des Journaux de l'Assemblée législative pour 2016-2017 est publié en 2018.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne. Au cours de l'année civile 2018, 18 projets de loi sont déposés. Disponible en ligne, l'état des projets de loi, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui franchissent les diverses étapes à la Chambre, est produit et mis à jour régulièrement.

Les renseignements biographiques sur les parlementaires de la 58^e législature et les photos de ceux-ci sont mis à jour durant l'année. Après la dissolution, les renseignements sont supprimés



en ligne et archivés. Les renseignements biographiques sur les nouveaux élus de la 59^e législature et les photos de ceux-ci sont préparés et affichés en ligne à la suite des élections. Les mises à jour publiées et affichées en ligne tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. La liste des membres des comités est aussi modifiée au besoin, et des rapports sont affichés en ligne.

Initiatives en matière de rénovation et de sécurité

En 2018, sur l'initiative du président de l'Assemblée législative, Chris Collins, et avec l'aide de Charlie Gaffney, un artiste d'une Première Nation wolastoqiyik locale, la pièce 47-48 de l'édifice de l'Assemblée législative est rénovée. Des réunions de comités et du caucus du gouvernement y ont lieu lorsque la Chambre siège. Le dessus de table et le revêtement de sol sont remplacés, et des oeuvres d'art traditionnel et contemporain créées par des artistes et des artisans de Premières Nations wolastoqiyik et mi'kmaq de la région de l'Atlantique sont installées dans la pièce pour refléter la compréhension et la sensibilité manifestées dans la région de l'Atlantique. Les oeuvres et les artistes en question sont : oeuvre sur écorce de bouleau créée à partir de piquants de porc-épic (Tim Hogan) ; vêtement (Natasha Martin-Mitchell) ; deux masques de bois (Charlie Gaffney) ; poterie mi'kmaq traditionnelle à motifs contemporains (Valérie Jean) ; panier de fantaisie traditionnel en frêne (Sandra Racine) ; wampum mi'kmaq traditionnel à motifs contemporains (Trish Barlow-Arcaro) ; deux pagaies de canot wolastoqiyik traditionnelles (Charlie Gaffney).

En juillet débute la première phase de restauration des armoiries situées dans la Chambre, en face du fauteuil du président ; cette première phase comprend un nettoyage professionnel et une demande de rapport d'évaluation en matière de conservation. Sur le plan de la sécurité, les cartes d'accès font l'objet d'une mise à jour, et un nouveau logiciel est ajouté au système de sécurité. De plus, en mars, le président de l'Assemblée, M. Collins, remet à l'ancien sergent d'armes, Daniel Bussièrès, son épée cérémoniale en reconnaissance de ses années de service à l'Assemblée législative.

Relations interparlementaires

En plus de leurs fonctions habituelles, les membres du personnel du bureau du greffier préparent les itinéraires et coordonnent les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, à la Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) — laquelle comprend des réunions du Conseil régional canadien et des Femmes parlementaires du Commonwealth —, au colloque régional canadien de l'APC, à la réunion annuelle et au forum politique régional de la Eastern Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et à l'assemblée annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics.

Association des greffiers parlementaires du Canada

L'Association des greffiers parlementaires du Canada est un organisme composé des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. L'association a pour objet d'assurer le perfectionnement professionnel de ses membres en leur permettant d'élargir leur connaissance des fondements et des principes du régime parlementaire et de la procédure parlementaire au Canada.

Le serveur de liste de l'Association des greffiers parlementaires (AGP) permet le libre échange de points de vue et de renseignements. Les membres de l'association se servent du réseau de l'AGP pour fournir des renseignements, poser des questions, mener des sondages et demander des conseils sur une vaste gamme de questions procédurales et administratives.

En 2018, les greffiers répondent à de nombreuses demandes de renseignements affichées sur le réseau de l'AGP. Les questions affichées au cours de l'année portent sur divers sujets tels que



les votes par appel nominal, l'allocation journalière des parlementaires, les parlements jeunesse, l'accès aux tribunes du public, les politiques sur le harcèlement, le vote par procuration, l'accès pour les lobbyistes, les moments de silence, les médias sociaux, le pairage et les programmes de stage.

Revue parlementaire canadienne

Le personnel du bureau du greffier prépare des rapports trimestriels pour la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a pour objet de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des sections fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'APC et de promouvoir l'étude des institutions parlementaires canadiennes et l'intérêt à cet égard. En 2018, le personnel veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique « Rapports législatifs ».

Hommages

Cinq anciens députés sont décédés en 2018 :

Reginald Alexander MacDonald (Libéral) est décédé le 13 janvier. M. MacDonald a été élu lors de l'élection partielle du 5 novembre 1979 pour représenter la circonscription de Baie-du-Vin. Il a été réélu en 1987, en 1991 puis en 1995 pour représenter la circonscription de Miramichi-Sud-Ouest. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été ministre d'État aux Personnes âgées, vice-président de la Chambre et membre de plusieurs comités permanents et spéciaux.

Dennis Jerome Furlong (Progressiste-Conservateur) est décédé le 9 mars. Le D^r Furlong a été élu le 7 juin 1999 pour représenter la circonscription de Dalhousie—Restigouche-Est. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été ministre de la Santé et des Services communautaires, ministre de la Santé et du Mieux-être, ministre de l'Éducation et ministre responsable du Secrétariat à la Culture et au Sport.

Keith Ashfield (Progressiste-Conservateur) est décédé le 22 avril. M. Ashfield a été élu le 7 juin 1999 pour représenter la circonscription de New Maryland—Sunbury-Ouest. Il a été réélu en 2003 et en 2006. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été ministre des Ressources naturelles et vice-président de la Chambre.

J. Raymond Frenette (Libéral) est décédé le 13 juillet. M. Frenette a été élu le 18 novembre 1974 pour représenter la circonscription de Moncton East. Il a été réélu en 1978, en 1982, en 1987, en 1991 et en 1995. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été chef intérimaire du Parti libéral, chef de l'opposition, ministre de la Santé et des Services communautaires, président de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, vice-premier ministre, président du Conseil exécutif, ministre des Affaires intergouvernementales et premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Frank Richard Branch (Libéral, indépendant) est décédé le 22 octobre. M. Branch a été élu le 26 octobre 1970 pour représenter la circonscription du comté de Gloucester. Il a été réélu en 1974, en 1978, en 1982, en 1987 et en 1991 pour représenter la circonscription de Nepisiguit-Chaleur puis en 2003 pour représenter la circonscription de Nepisiguit. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été président de l'Assemblée législative de mars 1988 à septembre 1991.



SERVICE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Katie Hill, CPA, CA, directrice

La Direction des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des services des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative. En outre, la direction assure un soutien en matière de finances et de ressources humaines aux bureaux suivants des hauts fonctionnaires mandatés par la loi : le bureau de l'ombud ; le Bureau du commissaire à l'intégrité ; le Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés ; le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances ; le Bureau du vérificateur général ; le bureau du commissaire aux langues officielles ; Élections Nouveau-Brunswick.

Aperçu du Service des finances

Le Service des finances assume notamment les responsabilités suivantes :

- Dépenses des députés et des comités
 - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses.
 - Fournir des conseils sur l'application des diverses règles et lignes directrices relatives aux dépenses admissibles engagés par les députés.
- Achat et paiement de produits et de services
 - Voir au respect des lois et des règlements.
 - Veiller à la comptabilisation exacte des opérations en vue de la présentation d'un état financier.
- Analyses financières et projections des dépenses
 - Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et de ses divers bureaux.
 - Informer les clients des différentes questions au chapitre des dépenses.
- Processus budgétaire
 - Coordonner le processus budgétaire, préparer les demandes de crédits budgétaires et communiquer avec les ministères ou organismes pertinents.
- Production de rapports
 - Préparer des rapports trimestriels et annuels des dépenses comme le prescrivent la *Loi sur l'Assemblée législative* et le ministère des Finances.

Service des finances

La Chambre siège pendant 48 jours en tout au cours de l'exercice financier 2017-2018, par rapport à 55 jours en 2016-2017 et à 53 jours en 2015-2016. Puisque le budget annuel de l'Assemblée législative prévoit seulement les dépenses et allocations liées à environ 40 jours de séance au cours de l'exercice financier, un financement additionnel est nécessaire pour l'exercice financier 2017-2018. Au total, un budget supplémentaire se chiffrant à 120 000 \$ est approuvé pour financer les dépenses liées aux jours de séance additionnels.

Le sommaire financier ci-joint indique les dépenses réelles totalisant 13 870 300 \$ sur un budget total révisé de 14 009 500 \$ pour l'exercice financier 2017-2018 (à l'exclusion des hauts fonctionnaires mandatés par la loi), comparativement aux dépenses réelles totalisant 13 211 800 \$ sur un budget de 13 389 000 \$ pour l'exercice financier 2016-2017.



**Sommaire financier de l'Assemblée législative
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)**

	Budget	Réel
<i>Allocations des parlementaires, comités et activités</i>		
Allocations des parlementaires	8 781,2	8 641,1
Comités parlementaires	231,0	322,2
Total partiel	<u>9 012,0</u>	<u>8 963,3</u>
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	435,2	410,9
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 628,6	1 616,3
Bureau du hansard	591,6	590,7
Traduction des débats	723,3	684,9
Total partiel	<u>3 378,7</u>	<u>3 302,8</u>
<i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des députés du gouvernement	514,9	506,6
Bureau de l'opposition officielle	947,6	947,4
Bureau du Parti vert	156,1	150,2
Total partiel	<u>1 618,6</u>	<u>1 604,2</u>
<i>Total : Assemblée législative</i>	14 009,5	13 870,3

Les dépenses totales liées aux travaux de réparation et de restauration des bâtiments de l'Assemblée législative au titre du compte de capital se chiffrent à environ 158 261 \$ en 2017-2018. Les projets importants incluent la poursuite des travaux d'amélioration en plusieurs étapes des systèmes d'extinction d'incendies et d'alarme dans l'ensemble du complexe parlementaire ainsi que l'entretien général et la préservation des édifices parlementaires.

Le budget de fonctionnement de l'Assemblée législative augmente de 286 000 \$ pendant l'exercice financier 2018-2019 (déduction faite des crédits spéciaux de 2017-2018 totalisant 1 011 500 \$). Sur le montant total de l'augmentation, la somme de 240 000 \$ vise le financement des services de recherche qu'il faut fournir durant une année électorale conformément à la *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières* et la somme de 46 000 \$ vise les augmentations économiques. Un budget de fonctionnement global de 13 284 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2018-2019.

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, le président de l'Assemblée législative nomme chaque année un auditeur compétent pour auditer les comptes du Bureau du vérificateur général. Le personnel du Service des finances et des ressources humaines facilite le processus visant les états financiers de l'exercice 2017-2018 en invitant le cabinet d'experts-comptables à présenter une proposition et en examinant celle-ci, en coordonnant le processus d'audit de concert avec l'auditeur et des responsables du Bureau du vérificateur général et en veillant à ce que le président reçoive le rapport de l'auditeur.

Conformément à des décisions prises par le Comité d'administration de l'Assemblée législative, cette dernière offre un service de paiement direct, au nom de tous les députés, du loyer de leur bureau de circonscription et des services de Bell Aliant et de Bell Mobilité.



Aperçu du Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines fournit des services aux ministres, aux députés et aux employés de l'Assemblée législative et des bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi. Il assume notamment les responsabilités suivantes :

- Paye et avantages sociaux
 - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux.
 - Offrir une orientation concernant la paye et les avantages sociaux à tous les nouveaux députés et employés.
 - Assurer la gestion et le suivi des congés des employés.
- Administration du personnel
 - Participer au processus de recrutement.
 - Voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables du personnel.
 - Tenir à jour les dossiers de la paye et du personnel.
 - Communiquer les politiques et les avantages sociaux.
- Perfectionnement des ressources humaines
 - Faciliter la formation du personnel sur les plans professionnel et personnel.
 - Gérer et promouvoir le Programme d'aide aux employés et leur famille.
- Politiques relatives au personnel
 - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Manuel d'administration de la province et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.

Faits saillants du Service des ressources humaines

En 2018, le personnel coordonne le processus de recrutement lié à 14 concours pour des postes permanents dans divers bureaux de l'Assemblée législative et de hauts fonctionnaires, et il y participe. Le personnel s'occupe, en tout, de l'entrée en service de 21 employés à temps plein et des dispositions et détails relatifs à la cessation d'emploi de 23 employés qui prennent leur retraite, démissionnent ou cessent d'occuper leur emploi à l'Assemblée législative pour une autre raison.

En 2018, la tenue des élections provinciales entraîne ce qui suit : 18 nouveaux députés sont élus ; 8 députés sont défaits ; 9 députés ne se reportent pas candidat ; deux changements de gouvernement ont lieu ; un bureau des députés du quatrième parti est mis en place ; un roulement important d'employés a lieu dans les bureaux des députés.

Le personnel du Service des finances et des ressources humaines s'occupe de tâches liées aux députés défaits, notamment l'arrêt définitif de leur paye, de leurs dépenses et de leurs avantages sociaux ainsi que la fermeture de leur bureau de circonscription et la cessation d'emploi du personnel de circonscription. En outre, le personnel s'occupe de la paye, des dépenses et des avantages sociaux des nouveaux parlementaires, ainsi que de l'ouverture de leur bureau de circonscription et de l'entrée en fonction du personnel de circonscription. Par la suite, le personnel gère les changements touchant les membres du conseil exécutif (y compris le premier ministre), le président de la Chambre, les vice-présidents, les chefs de l'opposition officielle et des troisième et quatrième partis, les présidents des caucus, les whips et les leaders parlementaires.

Des augmentations économiques pour les employés sont traitées en 2018. Les indemnités et traitements des députés et des ministres ne sont pas rajustés au cours de la même période. Les employés admissibles reçoivent des augmentations au mérite selon la date d'anniversaire, le rendement et le niveau de rémunération actuel.



Le service continue d'offrir un service de la paye au personnel des bureaux de circonscription des simples députés. Les membres du personnel de ces bureaux sont payés à la quinzaine par l'intermédiaire du système d'information sur les ressources humaines de la province (SIRH). Les membres du personnel des bureaux de circonscription sont rémunérés à même l'indemnité de bureau de circonscription, conformément à la *Loi sur l'Assemblée législative*.

Au cours de l'année, en tout, 63 étudiants et autres personnes sont employés en application de divers programmes visant l'emploi occasionnel ou pour une période déterminée que gère le Service des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), le paiement (entrée hebdomadaire de la feuille de temps) et la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant.

En 2018, le service continue de tenir des séances sur le mieux-être des employés assurées par le Programme d'aide aux employés et leur famille (PAEF). Le personnel participe aussi à diverses séances de perfectionnement professionnel offertes par UNB, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la Human Resources Association of New Brunswick et l'Institut de la gestion financière et suit une formation en français langue seconde pour offrir les services des finances et des ressources humaines dans les deux langues officielles.

Effectif de l'Assemblée législative

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Occasionnel</i>	<i>Paye Bureau de circonscription</i>
<i>Bureau du greffier</i>					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	0	0	0	0	0
Finances et ressources humaines	5	0	0	3	0
Technologies	2	0	0	0	0
Sergent d'armes	3	0	0	4	0
Cabinet du président	2	0	0	0	0
<i>Bibliothèque de l'Assemblée législative</i>	7	0	0	2	0
<i>Bureau du Hansard</i>	9	0	0	3	0
<i>Traduction des débats</i>	9	0	0	3	0
<i>Bureau des députés du gouvernement</i>	4	0	0	5	0
<i>Bureau de l'opposition officielle</i>	8	0	0	3	0
<i>Bureau des députés du Parti vert</i>	3	0	0	2	0
<i>Bureau des députés de l'Alliance des gens</i>	2	0	0	1	0
<i>Pages et guides (étudiants)</i>	0	0	15	4	0
<i>Parlementaires</i>	0	49	0	0	31
<i>Total</i>	59	49	15	30	31



BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut acquérir, par voie de don, legs, emprunt ou achat, les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés et au personnel de l'Assemblée législative ou aux ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine et chaque ministère doivent déposer à la bibliothèque quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les 30 jours de l'impression. La bibliothèque a élargi son mandat afin d'obtenir automatiquement toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. L'établissement d'un dépôt des publications officielles électroniques permet le téléchargement de publications afin de les conserver à long terme et d'en améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. Un défi important est l'adaptation à l'expansion rapide des ressources d'information électroniques. La bibliothèque continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications officielles, en plus des versions électroniques, pour les générations futures et les membres actuels du public.

La bibliothèque s'efforce de servir les parlementaires, le personnel de l'Assemblée, les fonctionnaires et le public de manière efficace et flexible. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et impartiale. Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont de 8 h 15 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 16 h 30 le vendredi. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

Activités à la bibliothèque

Le 12 avril, le lancement du livre *Maria Martin's World: Art and Science, Faith and Family in Audubon's America*, de Debra Lindsay, a lieu à la bibliothèque. M^{me} Martin a peint des plantes et des insectes qui figurent dans les volumes 2 et 4 de *The Birds of America*, de John James Audubon. Un des volumes de *The Birds of America* de la bibliothèque est exposé à l'occasion de l'activité.

Enrichissement des collections

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2018, plusieurs maisons d'édition et particuliers font don de documents à la bibliothèque. La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les organismes et les particuliers suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année :

Maisons d'édition et groupes

Bouton d'or Acadie Inc., Goose Lane Editions, La Grande Marée et Tantramar Heritage Trust.



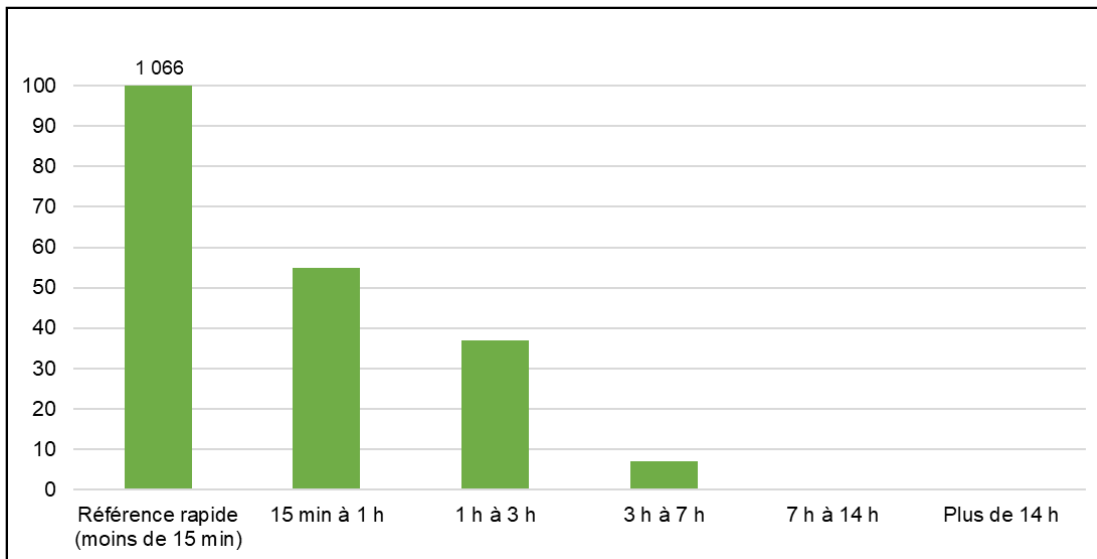
Particuliers

Chuck Chiasson, George William Allan Cockburn, Debra J. Lindsay, Dawn Bell Logan, Walter R. Long, Anne McCluskey, Neill McKay, Diane Mercier-Allain, Brian Moore, Margie Parker, Helen Petchey et Frederick Toner.

Services de référence, de bibliothèque et d'extension

L'été 2018 est très chargé pour la bibliothèque de l'Assemblée législative. Une équipe de recherche est formée pour que la bibliothèque puisse s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la *Loi sur la transparence des engagements électoraux*. La loi exige que le personnel de la bibliothèque de l'Assemblée législative fournisse aux partis politiques enregistrés des services de recherche pour les aider à établir les coûts de leurs promesses électorales.

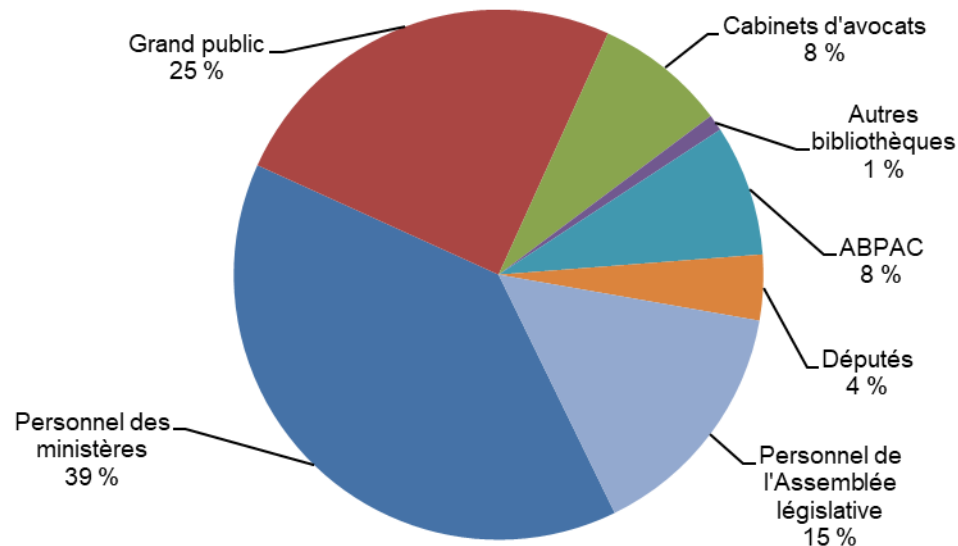
Le personnel du Service de référence répond à de nombreuses questions pendant l'année. Plusieurs des questions sont complexes et y répondre demande de nombreuses heures de travail. Le système de rapport statistique de la bibliothèque permet au personnel de noter le temps consacré à chaque question traitée. Le graphique ci-dessous montre le nombre de questions, regroupées selon l'intervalle de temps consacré aux réponses. Il faut noter que les données ne tiennent pas compte des questions reçues des partis enregistrés qui ont fait une demande de recherche liée à l'établissement des coûts en vertu de la *Loi sur la transparence des engagements électoraux*.



Nombre de questions selon le temps de réponse



Voici un graphique représentant la ventilation par type de clientèle qui demande des renseignements à la bibliothèque en 2018, que ce soit en personne ou autrement.



Types de clientèle qui demande des renseignements

Le service de prêt entre bibliothèques qu'offre la bibliothèque de l'Assemblée est utilisé activement en 2018. Un total de onze demandes de documents sont envoyées à d'autres bibliothèques au nom de notre clientèle. La bibliothèque reçoit, d'autres bibliothèques, deux demandes d'emprunt de certains de nos documents.

Tout au long de l'année, plusieurs nouvelles expositions sont montées dans la vitrine de la bibliothèque située dans la rotonde. Les thèmes suivants sont notamment abordés : l'histoire racontée au gré de biographies et de journaux intimes ; l'histoire du sport au Nouveau-Brunswick ; l'histoire des colons noirs au Nouveau-Brunswick ; Molly et Bruno Bobak, artistes au temps de la guerre ; les traditions de Noël au Nouveau-Brunswick.

Publications officielles

La Collection des publications officielles du Nouveau-Brunswick se trouve ailleurs, dans un petit bâtiment situé en face de la bibliothèque principale. Le personnel chargé des publications gère une collection d'au-delà de 8 000 documents imprimés et catalogués ainsi qu'une vaste collection non cataloguée de documents imprimés, notamment des doubles. De plus, le personnel gère le dépôt de publications électroniques du Nouveau-Brunswick. En 2018, un total de 199 publications électroniques officielles sont ajoutées au dépôt de publications électroniques, notamment des monographies et des rapports annuels. Jusqu'à maintenant, plus de 2 800 documents peuvent être consultés.



BUREAU DU HANSARD

Linda Fahey, rédactrice officielle

Les comptes rendus officiels des débats de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, soit le Journal des débats, sont appelés le « hansard », selon la tradition suivie par la plupart des autres pays du Commonwealth britannique. Ce nom tire son origine de Thomas Hansard, qui publie les débats du Parlement britannique sous le nom de Hansard's Parliamentary Debates au début des années 1800.

Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick produit dans les deux langues officielles les transcriptions des séances de la Chambre et des réunions de comités de l'Assemblée législative. Il s'occupe aussi de l'enregistrement et de l'enregistrement sonore avant et pendant les délibérations et activités spéciales qui s'y déroulent. En 2018, le personnel du bureau achève la transcription et la révision de 158 séances complètes de la Chambre et de comités, produit et affiche sur le réseau des transcriptions historiques numérisées couvrant 64 années et assure les services de sonorisation lors de 78 activités.

Transcription du hansard

En vue de se préparer pour un changement de logiciel d'enregistrement aux fins de transcription, la priorité du bureau au cours de l'année est d'achever les bleus, soit les transcriptions qui ont fait l'objet d'une première rédaction, des réunions de comités restantes des années précédentes. Par conséquent, le personnel achève les bleus de 52 séances complètes de la Chambre et de 106 réunions de comités complètes, ce qui signifie la transcription et la révision d'un total de 3,39 millions de mots. Les transcriptions des réunions de comités représentent 64 % du volume, tel que l'indique le tableau ci-dessous.

COMPTE DE MOTS DE LA TRANSCRIPTION ET DE LA RÉVISION		
Sources des transcription	Compte de mots	Pourcentage du total
Assemblée législative	1 204 941	36 %
Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires*	503 678	15 %
Comité permanent de la politique économique*	515 181	15 %
Autres comité permanents et spéciaux**	1 163 103	34 %
COMPTE TOTAL DE MOTS	3 386 903	100 %

*Les transcriptions des travaux de ce comité sont annexées à celles des travaux de la Chambre.

**Les comités sont les suivants : Comité permanent des corporations de la Couronne ; Comité permanent des comptes publics ; Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé ; Comité permanent de la politique sociale ; Comité spécial sur les universités publiques ; Comité permanent de modification des lois ; Comité spécial sur le cannabis ; Comité spécial sur les changements climatiques ; Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée.



Pendant les séances de la Chambre, les transcriptions prioritaires — la période des questions, les messages et les demandes — sont achevées et affichées en premier, suivies des autres transcriptions de jours de séance qui sont achevées successivement. Le tableau ci-après illustre les transcriptions prioritaires produites durant l'année.

TRANSCRIPTIONS PRIORITAIRES PRODUITES			
Période des questions	Messages	Demandes d'extraits	Total
23	328	284	635

Pendant la période des questions, les parlementaires du côté de l'opposition posent 416 questions, dont les sujets les plus récurrents sont liés aux soins de santé, aux finances du gouvernement et à la fracturation hydraulique. Chaque transcription intégrale est régulièrement affichée et distribuée dans les trois heures après la fin de la période des questions.

Les transcriptions de messages comptent 70 présentations d'invités, 114 messages de félicitations et 144 condoléances. Toutes les transcriptions de messages sont complétées et affichées sur le réseau de l'Assemblée législative le jour où ils sont prononcés ou le lendemain.

Parmi les demandes de transcriptions reçues, le bureau achève et distribue 124 transcriptions des travaux de la Chambre et 160 transcriptions des travaux de comités, dont 137 sont achevées et fournies le jour même de la demande. Les transcriptions demandées varient en longueur, passant d'extraits à des séances complètes de la Chambre et des comités.

Transcriptions historiques du hansard

Au cours de plusieurs décennies, le bureau recueille et met de côté les volumes du hansard des années précédentes en vue de les rendre accessibles en format électronique. Le Bureau du hansard fait l'acquisition d'un logiciel de numérisation, établit un plan de travail et, en mai 2018, commence le processus de numérisation. À la mi-octobre, le personnel affiche sur le réseau de l'Assemblée législative des documents consultables en format PDF couvrant 64 années, soit de 1928 à 1992, et achève le contrôle de la qualité d'images couvrant 20 années. Le personnel reprendra le travail pendant le prochain congé d'été.

Un grand nombre des volumes du hansard, qui datent de 1881 à 1992, sont fragiles. Le Bureau du hansard est très reconnaissant des soins apportés par Laurel Bradley, des Services d'imprimerie de Services Nouveau-Brunswick, qui enlève les reliures de tous les volumes pour que toutes les pages puissent être numérisées.

Enregistrement et enregistrement sonore

Le Bureau du Hansard s'occupe de l'enregistrement et de l'enregistrement sonore des délibérations de l'Assemblée législative et des activités spéciales, assure la formation et établit l'horaire de travail à la Chambre du personnel, vérifie le matériel de son et d'enregistrement pour être prêt à l'heure de début prévu et enregistre les statistiques pendant et après chaque activité. Au cours de l'année, le personnel participe à 78 activités, dont 33 séances de la Chambre, 34 réunions de comités et 11 activités spéciales. Les statistiques fournies dans le tableau ci-dessous montrent les heures de travail que le bureau consacre aux tâches liées à l'enregistrement et à l'enregistrement sonore.



HEURES D'ENREGISTREMENT ET D'ENREGISTREMENT SONORE				
Heures de fonctionnement de la console			Tâches connexes	Nombre total d'heures
Chambre	Comités	Activités spéciales		
109	138	24	172	443

Activités professionnelles

Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick est membre de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) dont le rôle est d'enrichir les compétences des personnes qui produisent le hansard, de faciliter les échanges entre les services de comptes rendus des débats parlementaires au Canada et dans d'autres pays du Commonwealth, d'aider à la production du hansard et de renseigner et d'informer la population sur le hansard. Le bureau joue un rôle actif au sein de l'association en contribuant à son bulletin, en répondant aux demandes formulées par d'autres corps législatifs ainsi qu'en participant à la conférence annuelle.

Le bureau fait partie des plus de 50 membres de la Commonwealth Hansard Editors Association qui fournit un vaste réseau de personnes-ressources dans le domaine du hansard et une autre voie en matière d'information et d'éducation concernant les activités liées au hansard. L'association publie un bulletin annuel et tient une conférence triennale, suite à laquelle elle publie une transcription complète pour que tous les membres puissent bénéficier des présentations de la conférence.

Ressources humaines et activités

Le personnel suit des cours de perfectionnement professionnel qui ont lieu à l'interne et de la formation en langue et un cours sur un logiciel de rédaction offerts par l'Université de Moncton. Le personnel prend part à la séance d'orientation des pages et à la journée Invitons nos jeunes au travail. En outre, les membres du personnel organisent et assurent la formation des nouveaux employés, fournissent des conseils et de la rétroaction à leurs collègues relativement à la migration vers Office 365, à la transcription, au fonctionnement de la console et au processus de numérisation des transcriptions historiques et continuent de créer et de tenir à jour des documents et manuels de référence internes.



TRADUCTION DES DÉBATS

Rebecca Colborne, traductrice en chef

Traduction des débats assure des services de traduction professionnels à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. L'équipe du bureau est composée de deux traductrices autonomes, de deux traductrices intermédiaires et de deux traductrices débutantes, en plus d'une terminologue et de la traductrice en chef.

Le personnel de Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (hansard), les rapports de comités, des documents procéduraux ainsi que d'autres documents de nature variée pour les bureaux de l'Assemblée législative.

Chambre

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal), ainsi que les motions présentées à la Chambre, les décisions de la présidence et d'autres documents. La traduction du hansard correspond à 79,8 % de la production globale de 2018, comparativement à 57,7 % de la production au cours de l'année précédente. Environ 23 % de cette traduction est vers l'anglais. La charge de travail du bureau qui ne se rapporte pas au hansard totalise 1 734 pages, c'est-à-dire 257 304 mots.

Pour 2018, la traduction du Journal quotidien représente 3 % de la production. D'habitude, la traduction du Journal est achevée peu après la fin de la session. Les avis de motion et les amendements aux motions représentent 1 % de la production. Ces documents sont traduits le jour même.

Parlementaires

Traduction des débats est responsable de la traduction des déclarations et des discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition. Il s'agit notamment des documents suivants : messages de condoléances, de félicitations et de présentation d'invités ; déclarations de ministres et de députés ; présentations de projets de loi et discours à l'étape de la deuxième lecture ; discours liés aux motions pouvant faire l'objet d'un débat ; discours sur le dépôt d'un document spécial ; discours du trône, discours liés au débat sur celui-ci et à la clôture de ce débat ; discours du budget et discours liés au débat sur le budget et à la clôture de ce débat. Sont aussi traduits les discours sur les prévisions budgétaires des divers ministères.

La traduction des déclarations et des discours pour le compte des parlementaires correspond à 8,5 % de la production globale pour 2018. Durant l'année, 128 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées. La traduction pour le compte des ministres représente presque la totalité des demandes. Plus de 90 % de la traduction se fait vers le français.

En général, la traduction pour les parlementaires, les bureaux et les comités se fait le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

Comités

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les rapports, ordres du jour, résumés d'exposé, avis de réunion et autres documents des comités permanents et comités spéciaux de l'Assemblée législative. La traduction pour le compte des comités représente 1 % de la production globale pour 2018.



Bureaux de l'Assemblée législative

Le bureau de Traduction des débats est chargé de traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier, du Bureau du Hansard, de la bibliothèque de l'Assemblée législative, du Service des finances et des ressources humaines et du sergent d'armes. La traduction pour le compte des bureaux de l'Assemblée législative correspond à 9 % de la production globale pour 2018.

Ressources humaines

En 2018, le bureau de Traduction des débats organise un concours afin de pourvoir à un poste vacant de traducteur débutant. La candidate retenue entre en fonction en juin.

Les membres chevronnées du personnel continuent d'encadrer et de former les traductrices débutantes et intermédiaires et d'élaborer des outils et des ressources pour améliorer les processus et la production. Diverses membres de l'équipe suivent des cours pour apprendre à utiliser certains programmes informatiques et perfectionner des compétences traductionnelles, et la plupart des membres du personnel assistent à des ateliers liés à leur travail. Une traductrice autonome suit une formation poussée en révision à l'Université d'Ottawa. Deux traductrices suivent une formation en RCR et en premiers soins en milieu de travail. Afin d'obtenir l'agrément en traduction du français vers l'anglais, une traductrice intermédiaire prend part à un programme de mentorat, lequel est assuré par la traductrice en chef. Le mentorat d'une durée de six mois se termine en décembre, et la traductrice reçoit par la suite l'agrément de la Corporation des traducteurs, traductrices, terminologues et interprètes du Nouveau-Brunswick.

Les membres de l'équipe de Traduction des débats continuent de faire preuve d'un grand dévouement afin d'assurer aux parlementaires et à d'autres clients une traduction fidèle et exacte de leurs documents en temps opportun.

Conclusion

En 2018, 519 demandes de traduction sont traitées, et une suite est également donnée aux demandes fréquentes de traduction rapide reçues par téléphone et par courriel. Le personnel de Traduction des débats traduit 50 déclarations, 78 discours, 4 communiqués, 204 documents pour les bureaux de l'Assemblée législative, 33 documents pour les comités, 62 motions ou amendements à une motion et 31 Journaux, et traduit en outre la transcription de la période des questions. Les nouvelles membres du personnel sont formées et préparées afin de continuer à fournir le service qui fait la renommée du bureau en répondant aux normes les plus élevées de traduction professionnelle pour l'Assemblée législative de notre province bilingue.



PROJET SPÉCIAL

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

À sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. Cette stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de chercher un financement externe pour aider au rattrapage. Pendant l'année à l'étude, aucun financement externe n'est accessible pour l'impartition de traduction.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition de traduction. Pendant l'année à l'étude, aucun financement interne n'est disponible pour l'impartition.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant du greffier, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1: assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

- La demande de traduction du hansard est d'environ 0,95 million de mots, une baisse de 43 % par rapport à 1,66 million de mots au cours de l'année précédente.
- La production de traduction du hansard se chiffre à 0,90 million de mots (y compris 0,42 millions de mots pour les questions orales), une hausse de 48 % par rapport à 0,61 million de mots au cours de l'année précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre à 0,05 million de mots, contre 1,05 million de mots durant l'année précédente. Au cours des cinq dernières années, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 1,57 million de mots par année.

Objectif 2: fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

- La traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 21,83 années plus tôt que les volumes publiés.
- En fin d'année, la traduction des fascicules jusqu'au 1^{er} juin 2005 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative.
- Un total de 675 fascicules du hansard en colonnes en regard et en PDF sont accessibles pour les sessions de 1993 à 2004-2005, y compris 28 réponses au discours du trône et au discours du budget jusqu'à décembre 2018. Ces fascicules finalisés et traduits peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.



Objectif 3: ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

- L'arriéré de traduction du hansard augmente de 0,05 million de mots, contre 1,05 million de mots au cours de l'année précédente, une baisse de 95 %.
- Pendant l'année à l'étude, 33 nouvelles séances ont lieu, tandis que 15 jours de séance sont traduits. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 18 fascicules, contre une augmentation de 39 fascicules au cours de l'année précédente.
- La traduction du hansard accuse un retard de 163 mois (soit 766 jours de séance), contre 151 mois (soit 748 jours de séance) à la fin de l'année précédente.

Contrôle de la qualité

La mise à jour mensuelle du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* se poursuit au cours de l'année. Plus de 56 600 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et la plupart comportent des hyperliens. Le Guide de rédaction parlementaire a aussi été mis à jour.

Pour consultation et téléchargement, le guide de rédaction et le répertoire se trouvent à <http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>.

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les traductrices parlementaires de Traduction des débats, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.



PROGRAMME POUR LES PARLEMENTAIRES

Programme pour les parlementaires

Les autres directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le bureau des députés du gouvernement, le Bureau de l'opposition officielle, le bureau du caucus du Parti vert et le bureau du caucus de l'Alliance des gens.

Chaque caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les directions reçoivent des services liés aux finances, à l'administration et au personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité du greffier.

Financement et soutien

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les services de secrétariat, la recherche et d'autre aide liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de soutien.

Un financement est aussi approuvé chaque année pour les simple deputes qui sont chefs de partis politiques enregistrés qui sont représentés à la Chambre et doit être utilisé pour le salaire et les dépenses des chefs et de leur personnel et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Le personnel de chaque bureau offre un soutien en matière de recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Chaque bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des députés du gouvernement

Le personnel du bureau relève du directeur général qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception. Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent le deuxième et le troisième étages de l'Édifice ministériel.

Bureau de l'opposition officielle

Le personnel du bureau relève du directeur général qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'ancien édifice du ministère de l'Éducation.

Bureau du caucus du Parti vert

Le personnel du bureau relève de la directrice générale qui est responsable de fournir au chef du tiers parti tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les députés et le personnel du bureau occupent le troisième étage de l'Édifice ministériel.

Bureau du caucus de l'Alliance des gens

Le personnel du bureau relève du directeur générale qui est responsable de fournir au chef du tiers parti tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les députés et le personnel du bureau occupent le troisième étage de l'Édifice ministériel.